



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1943

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1943

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

Directeur: HECTOR PERRIER

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

QUARANTE-SEPTIEME ANNEE, NUMERO 21

SAINT-JEROME, LE VENDREDI 21 MAI 1943

CHANTS LAURENTIENS

La mort d'un roi

Vous qui aimez la chasse, amis du Nord, je vous offre l'un de mes plus vivaces souvenirs.

Octobre a terminé ses vendanges sur les monts du lac Clair. Les érables imitent des plaies vives, dans l'air flou et vil, et chaque aurore rosit davantage les fibres mortes des feuilles.

Tom Brousseau, métis français de vieille souche, n'a pu satisfaire sa passion de la chasse de tout l'été. Prisonnier dans sa tour de garde-feu, le colosse a souvent vu les ours, les chevreuils et les orignaux se griser de vie et de combat. Mais la consigne sévère des civilisés, les blancs, lui a enlevé une carabine qui atteint toujours sa cible.

Et c'est la saison d'automne pour les rois des savanes et des taillis. L'original géant a commencé à rechercher une compagnie et les échos des grands bois tressaillent aux appels, mélange de hennissements et de meuglements de l'élan canadien.

Des siècles d'atavisme chambarde le sang de Brousseau. Tellement qu'un soir il se fabrique un énorme lasso avec douze brins de fil téléphonique et va le placer dans une route allant au lac, tapée depuis toujours par les sabots du roi de la forêt canadienne, aussi larges que des crânes humains.

Le lendemain je reçois au bureau général de la compagnie Laurentide, un appel téléphonique:

"— Commis, v'nez vite, v'nez vite, j'ai poigné un bel orignal au 'collet'. Y veut pas mourir, pis j'ai un peu peur. Vous avez vot' revolver? Oui! Ben! tant mieux! J'vous attends..."

Malheureux Tom pourquoi avoir ainsi violé la loi de la chasse. Je cours vers la tour grise qui, à deux milles, élate sur le plus haut mont des îles d'Aragné quand le ciel bleu tourne au turquoise. Enfin, le garde-feu me conduit. A un demi-mille de l'endroit nous pouvons déjà entendre un bruit d'enter, un bombardement sur les troncs des jeunes arbres, secoués par un ouragan subit. Nous arrivons hors d'haleine.

Quel spectacle. Un beau mâle de quinze ans, si l'on compte les nombreux andouillers, est pris par le fil à la base de ses bois, larges et durs, et n'a rien perdu de sa prodigieuse force. Le souple collet d'acier, en se fermant sur les cornes, a allongé l'attache de vingt pieds et tous les arbres, même des sapins de quatre pouces de diamètre sont brisés, tor-dus, arrachés.

Les naseaux de la bête saignent et le souffle enragé qui sort des pommées plaque des frimas à une distance de dix pieds. Les beaux grands yeux, arrondis comme des oeufs de poule, flamboyent. Leur velours brun imite des charbons polis. La langue pend épaisse et rouge, dans sa largeur de bétail.

A tout instant l'orignal se cabre au bout des liens solides et se projette en arrière avec un mugissement qui vous pénètre et vous fige. Il tombe sur le dos, mais aussitôt le fauve rebondit sur les ressorts pousants de ses jambes, frappe le sol gelé avec une rapidité de mitrailleuse. Des cailloux gros comme le poing atteignent le sommet des plus grands arbres.

Les poils du dos brun sont arrachés. Des brindilles de cèdres entrent dans les chairs et toute la nature apeurée semble attendre le dénouement d'une épopée. A chaque plainte du mourant, les oiseaux surpris s'envolent. Des écureuils se sauvent au plus haut des pins, apeurés par ces tonnerres soudains qui montent de la terre. Voici l'orignal qui saute encore vers le ciel, face au soleil qu'il espérait parfois atteindre, lors du crépuscule, quand l'astre gonflé et rouge imitait sur l'horizon bas l'entrée d'un tunnel merveilleux. Effort inutile de libération qui meurt avec le captif retombé sur le côté, épuisé mais ouvrant encore la terre avec ses sabots tranchants.

Pris d'une infinie pitié, je m'approche sournouement de la victime, place mon arme sur une tempe qui se gonfle à éclater, et je fais feu. Dernier soubresaut nerveux. Tous les muscles saillants frissonnent. La toison du cou se hérissé tout comme elle se soulevait, à la vue d'un rival, sous les feuilles blondes, et dans un dernier cri l'orignal meurt. Deux grosses larmes s'accrochent au coin des paupières redevenues calmes et je me surprend à en essuyer deux, moi aussi, brutalement, du revers de ma main qui tremble...

Longtemps après, lorsque la giboulée jetait sa plainte blanche sur la forêt frileuse, j'entendais encore du lac Clair les hurlements des loups à la curée, trouant la neige pour atteindre le cadavre.

Adolphe NANTÉL

Stratégie opportune

Il en est qui ne considèrent pas l'importance capitale des bombardements aériens dirigés par les Alliés sur la Sicile et la Sardaigne. Ils s'avèrent pourtant de stratégie vitale. Pour la gouverne de ceux qui hésitent à croire que ces attaques puissent avoir une répercussion formidable sur le conflit, nous voulons souligner ici certains points qui illustrent leur absolue nécessité. Alors que notre victoire en Tunisie nous assure la domination sur la Méditerranée, il serait dangereux au premier chef de laisser ces deux îles aux mains des axes, car alors, elles constitueraient une perpétuelle menace pour notre souveraineté en Méditerranée. Il ne faut pas oublier que notre contrôle sur ce secteur, assuré par notre maîtrise de l'air et nos bases navales tout le long de la côte sud de la mer, maintient libres les chenaux maritimes par où nos ravitaillements parviennent à nos troupes.

Au lieu d'être contraints à faire le long trajet par le Cap Town pour transporter nos fournitures et matériel de guerre au Proche et Moyen Orient, il nous est possible de suivre la route de Gibraltar; en plus, l'huile nécessaire peut être fournie à nos armées par voie d'eau, en utilisant les raffineries et la conduite d'alimentation de Haifa. Quelques précisions permettent d'évaluer l'économie de temps et surtout de danger que nous fait réaliser notre maîtrise de la Méditerranée: La distance entre l'Angleterre et le Cap, en passant par le Cap Town est de 13,000 milles; par contre, celle entre l'Angleterre et le Cap, via Gibraltar, s'établit à 2,999 milles, soit dix mille milles de moins à parcourir sur mer. La même économie de temps et de danger se retrace dans l'envoi de notre matériel en adoptant la route de Halifax ou de New-York au Cap via Gibraltar. Cette substantielle réduction de course maritime constitue en somme une réelle augmentation de nos cales servant au ravitaillement et au transport de troupes.

Autre facteur justifiant les attaques sur la Sicile et la Sardaigne: lorsque les contingents anglais furent contraints à évacuer le continent européen, un des premiers et principaux actes que posa la Grande-Bretagne fut de diriger ses troupes sur l'Afrique afin de maintenir libre le canal de Suez, "clef de la moitié de l'univers". Et depuis lors, ces troupes ont été au combat, tenant leurs positions d'abord, puis gagnant chaque jour du terrain. La bataille de Tunisie complète une campagne qui s'étend de la Perse à l'Éthiopie, de Chypre et Malte à Casablanca. L'on sait que depuis le début de cette campagne, les troupes britanniques, aidées plus tard des forces américaines, ont tué ou fait prisonniers, plus de trois quarts de million de soldats axes. L'on doit voir dans un aussi éclatant succès une réponse catégorique apportée à ces nombreuses stratégies de salon qui clamaient avec ardeur l'ouverture d'un deuxième front, ne réalisant pas ou ne voulant pas admettre la profonde signification de notre campagne en Afrique. Notre maîtrise de la Méditerranée met aussi une fin au rêve que chérissaient les Nazis d'effectuer une jonction avec les Japonais.

Dernier point à souligner. Lorsque la clameur pour un second front se fit entendre, ce second front existait depuis 1941. Le premier avait été ouvert par les Britanniques en Afrique; le second l'avait été au moment où la Russie était attaquée par l'Allemagne. Même les "stratégies de salon" doivent aujourd'hui mesurer la sagesse et l'envergure de la stratégie alliée qui se manifeste avec un tel éclat dans la bataille sur deux fronts qui se poursuit depuis déjà de si nombreux mois.

Léopold F.

On chuchote que...

Le premier ministre, l'honorable Adélard Godbout, a exposé cette semaine les avantages de sa loi instituant une commission du service civil dans la province. Connaissant l'esprit particulier qui l'anime, nous appréhendons que le chef d'opposition, M. Maurice le Noblet Duplessis, s'opposerait à une telle législation. Quoique désireux de l'être, nous n'avons pas été de faux prophètes: non seulement le chef de la gauche s'est opposé à ce qu'un organisme, dans l'avenir, accorde pleine protection aux loyaux et fidèles serveurs de la province, mais il s'est insurgé contre le projet avec une ardeur qui froissait la vive colère! Celui qui pose au tenant des intérêts du faible, — quelle perfidie! — quelle hypocrisie! — a menacé le gouvernement de rappeler cette loi le jour où son parti reprendra le pouvoir. Cette dernière perspective n'est pas à craindre. L'électorat du Québec a, en 1939, rendu jugement sur la valeur de M. le Noblet Duplessis et n'entend pas révoquer ce jugement. Toutefois, l'attitude prise sur cette question par le chef de la gauche manifeste hautement son étroitesse d'esprit civique, son dénuement absolu de sincérité et son insatiable désir de ne se dépenser que dans son intérêt personnel. Les actes posés par l'ex-premier-ministre ne sont inspirés que par le souci de satisfaire à ses fins électorales. Quelle méprisable mesquinerie!

Dans notre édition du 14 du courant, nous faisons écho à une rumeur voulant "qu'à cause de sa population relativement faible en regard de celles des circonscriptions avoisinantes, le comté de l'Assomption soit agrandi de façon à lui faire absorber la ville de Terrebonne et d'autres paroisses avoisinantes, dont Sainte-Anne-des-Plaines". Que nos amis du comté de Terrebonne demeurent bien convaincus que leur représentant à Québec, l'honorable Hector Perrier, n'entend pas se plier ainsi au morcellement de sa circonscription, mais qu'il désire bien conserver dans celle-ci, tous les électeurs qui l'ont élu en 1940. Dont acte...

Au cours des mois d'hiver, nous avons eu pleine raison de dire que le "dispensateur" des vents, des froids et des neiges s'était vraiment montré prodigue de ses "éléments".

L'épaisse couche de "poudre blanche" qui recouvrait nos Laurentides et qui vient de se fondre sous les rayons d'un soleil qui n'était pourtant pas trop ardent, nous rappelle à son tour que l'hiver fut rigoureux. Nos routes et chemins sont en un piteux état; la crue des eaux a même interrompu la circulation en maints endroits. Peut-être certains chaussons diront-ils que... "c'est la faute à Godbout!" Mais les gens justes savent que les humains n'ont aucun contrôle sur les conditions climatiques et que d'ici quelques jours, sous l'action chaude d'un soleil plus généreux, tout sera redevenu normal et la vie... dans les pays d'en-haut, sera encore bonne à vivre.

M. Louis Bouhier, p.s., ancien curé de Notre-Dame, fêtera au mois de juin son cinquantième anniversaire d'ordination sacerdotale. Il convient sans doute que ce jubilé d'or d'un prêtre qui s'est acquis au



Monsieur Godbout réalise son programme

En 1939, le programme électoral de l'honorable Monsieur Godbout, au point de vue financier, comportait les items suivants:

- 1.—Équilibre du budget par l'adaption stricte des dépenses aux revenus;
- 2.—Suppression du coulage dans les services administratifs, comme dans l'adjudication et l'exécution des contrats;
- 3.—Assainissement des finances et rétablissement du Crédit de la Province.

En 1943, l'exécution du programme est réalisée; et en voici la preuve:

Période 1939-1940:		
Revenus	\$55,649,000.	
Dépenses	\$74,120,000.	
Déficit		\$18,471,000.
Période 1940-1941		
Revenus	\$55,968,000.	
Dépenses	\$52,455,000.	
Surplus		\$ 3,513,000.
Période 1941-1942		
Revenus	\$91,998,000.	
Dépenses	\$72,153,000.	
Surplus		\$19,845,000.
Période 1942-1943		
Revenus	\$92,340,000.	
Dépenses	\$78,795,000.	
Surplus		\$13,545,000.
Période 1943-1944 (Prévisions budgétaires)		
Revenus	\$90,195,929.	
Dépenses	\$82,259,385.	
Surplus		\$ 7,937,544.
Total des Surplus		\$44,480,544.

Le déficit de \$18,471,000. pour l'année fiscale 1939-40 s'explique du fait qu'à son arrivée au pouvoir à l'automne 1939, le gouvernement Godbout a dû payer les comptes en souffrance et les dettes accumulées par le régime Duplessis.

Notons une diminution des impôts par l'abolition des péages sur les ponts, qui ont rapporté \$1,271,474.72 pendant l'année 1941-1942, et une diminution de \$1,300,000. par année dans les revenus de la Commission des Liqueurs.

Relevons aussi un cas typique dans la suppression du coulage des deniers publics.

A la fin de 1939, l'honorable T.-D. Bouchard annula un contrat de voirie qui avait été donné par l'Union Nationale à une grande compagnie pour une section de route entre Sainte-Adèle et Sainte-Agathe. Monsieur Bouchard a demandé des prix par la voie des journaux et le travail a été accordé à la même compagnie dont le ministre de la Voirie avait annulé le contrat. Cette compagnie avait soumis un prix sensiblement égal à celui du plus bas soumissionnaire et le travail a été accordé pour la considération qu'elle consentait à annuler le premier. D'après l'ancien contrat, le coût de l'entreprise se serait élevé à \$379,170.22. La compagnie consentit à faire l'ouvrage pour \$295,865.49 sans qu'il n'y eut aucun changement dans les plans et devis. Le gouvernement a donc réalisé une économie de \$83,304.73, soit de 28.1 p.c.

cours d'un long et fécond ministère l'estime et l'affection de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, soit célébré avec tout l'éclat qui méritait pareil anniversaire et le respect, la reconnaissance dus à celui qui compte tant d'années de patrie. Nous savons que l'on se prépare à accorder à M. Bouhier, à cette occasion, un témoignage spécial de la considération dont il jouit; c'est une initiative à laquelle il faut souhaiter le plus complet succès.

Les chiffres officiels relatifs au IVe Emprunt de la Victoire révèlent que nos "HABITANTS" y ont peut-être allés plus libéralement que jamais dans le nouveau placement de leurs revenus. On sait, en effet, que si toutes nos campagnes ont une fois de plus souscrit leur objectif, le nombre de celles qui y ont souscrit est sans précédent. Se trouvera-t-il encore des politiciens hargneux pour revenir nous chanter que nos "habitants", victimes de la maudite dictature économique des Raymond, des Gouin, des Lacroix... pardon, des Anglais et des Juifs, n'ont pas de quoi se payer au moins un vrai bon repas par jour, à en juger par la pitance plus que maigre dont d'aucuns vont jusqu'à nous préciser le chiffre abominablement ridicule? Et comment font donc ceux-là, par ailleurs, qui, ayant transigé avec l'Office du prêt agricole, lui remboursent chaque année plus que leur dû, cela depuis la guerre aussi bien qu'auparavant?

On s'est réjoui, tout autant en Laurentie que partout ailleurs, de la défaite écrasante, définitive de l'Afrika Korps en Afrique du Nord. Comment Rommel eut-il été contraint de mordre la poussière si les maudits Anglais aussi bien que les Américains impérialistes n'étaient pas allés se joindre aux Forces Françaises Libres successivement commandées par l'amiral Darlan et le général Giraud? Tous se réjouissent non moins à l'idée d'une invasion de l'Europe dominée par Hitler, et nous Canadiens-français à la pensée que la libération, enfin, de la France occupée depuis trois ans par un ennemi sans le moindre atome d'âme ou de conscience, en sera la conséquence immédiate? Et encore ici, pourtant, comment finirait la guerre si les alliés restaient tous VOLONTAIREMENT dans leurs pays respectifs parce que considérant que c'est là non seulement leur "PREMIER DEVOIR" mais leur premier ET UNIQUE devoir?

Tristan, de notre consœur LA TRIBUNE, de Sherbrooke, confessait, il y a une quinzaine de jours, n'avoir pas entendu dire que le DEVOIR eût refusé des "annonces payées du IVe Emprunt de la Victoire." Nous avons consulté régulièrement le DEVOIR depuis, jusqu'à samedi dernier inclusivement, dernier jour de la campagne, et notre constatation fut identique.

Les Pamphlets de Valdombre

Dans la livraison de mai des Pamphlets, Valdombre nous présente une gerbe de fleurs variées cueillies au jardin de ses souvenirs littéraires et des idées que lui inspire la marche des événements, nous plonge dans un oasis de fraîcheur au milieu d'un monde bouleversé et nous éloigne, pour quelques instants, du brouhaha quotidien.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il dédaigne la polémique, la discussion animée, la provocation mordante. Dans son récent cahier mensuel, toutefois, il abandonne quelque peu le ton acerbe des deux numéros précédents pour lui substituer avec avantage le ton gouaillier et la fine lame de l'ironie.

Il entreprend d'abord une incursion dans le domaine politique. Il poursuit l'étude vivante et impartiale de la génération spontanée qu'est le Bloc Populaire Canadien qui s'achemine déjà vers la décadence sans avoir connu la grandeur. Valdombre, qui a toujours jugé de haut la politique et les politiciens, surtout les colporteurs d'onguents sociaux et nationaux susceptibles de soulager tous les maux, ne s'enferme pas dans "la toile d'araignée du Bloc". C'est pourquoi il entreprend l'étude de ce que cette secte politique nous promet et non pas de ce qu'elle nous assure. Il fait le procès du Bloc. Il le stigmatise sans le flageller. Il le laisse mourir de sa belle mort.

Pas plus que les autres partis, celui de M. Raymond ne parviendra jamais à la réalisation intégrale de ses promesses, parce que l'opposition et le pouvoir sont deux choses différentes. Valdombre reconnaît en passant que le parti libéral a réalisé ses promesses plus que les autres partis. D'où sa verte longévité. La Révolution et tous les autres grands mouvements libérateurs qui ont fait passer un souffle d'espérance sur le monde ont détruit beaucoup de vieilles institutions, qu'ils rendaient responsables de tous les maux de l'humanité, mais ils n'ont jamais pu donner au peuple toute la pâture économique et sociale qu'ils avaient promis de lui jeter. Ainsi en fut-il et en sera-t-il toujours, et à plus forte raison, des partis champions enfanés dans l'imagination morbide de politiciens désabusés, toujours les mêmes, de ces partis célèbres uniquement par leurs nombreux avatars.

Le pamphlétaire fait justice des théories nébuleuses et du programme imprécis du Bloc. Des sauveurs illuminés ressassent, sous une autre enseigne mal rafraîchie, les germés idéologiques nationalistes et autonomistes de tous nos politiciens en quête d'un prestige qu'ils n'ont jamais exercé dans les vieux partis, parce qu'ils ne l'ont jamais mérité.

Parti qui se propose de tout rebâtir mais qui ne dit pas de quels matériaux ni selon quel style. Ses prophètes reprennent à leur profit le programme promis et réalisé en partie par les partis traditionnels qu'ils accusent de vétusté, oubliant ou feignant d'oublier qu'un parti se renouvelle sans cesse dans ses membres et que ce sont précisément les épaves qui s'en détachent qui leur donnent cette apparence de vétusté. Où veulent-ils en venir avec leurs revendications de l'autonomie provinciale? Celle-ci est l'exercice des droits reconnus par l'article 92 de la constitution de 1867. Ces novateurs ont-ils l'intention, une fois arrivés au pouvoir — qu'il y a loin de la coupe aux lèvres! — de modifier la constitution afin d'accroître l'autonomie provinciale? Ils ne révèlent pas de telles intentions et ne disent pas comment ils s'y prendraient pour fléchir les autres provinces dont le consentement est indispensable à un tel amendement. Il en est de même de tous les articles du programme mirobolant du Bloc.

Programme bâti sur les sables mouvants de l'utopie et de l'opportunisme; récriminations stériles de caméléons politiques; formules libérales stéréotypées vouées à la faillite électorale ou législative. Seul M. Duplessis a réussi à escalader le pouvoir à l'aide de tels procédés, parce qu'il est plus rusé, et disons-le, plus fin que les autres démolisseurs de ministères et de régimes. Mais il n'a pas tardé à se faire prendre à son propre jeu qui n'a pas duré longtemps au grand désespoir de ses favoris. Sa fosse politique est si profondément creusée que Valdombre n'hésite pas à conseiller à ceux qui refuseraient leur appui à M. Godbout, "pour des raisons qu'on ne s'explique pas," de voter pour Duplessis plutôt que pour le Bloc, convaincu que le chef de la défunte union nationale n'en resterait pas moins chef de l'opposition. Ceux qui recourent à la tactique du député de Trois-Rivières se prendront au même piège et plus vite que lui pour des raisons qui n'échappent à personne.

Aux nationalistes outrés et aux ligueurs de plus en plus passifs quant à la défense du pays, Valdombre offre un plat de résistance qui va provoquer des indigestions aiguës chez plusieurs estomacs laurentiens. Il livre à leur méditation et à leur édification des fragments d'articles de celui dont ils prétendent s'inspirer, M. Bourassa, dans Le Devoir au temps de la guerre de 1914, alors que le chef nationaliste justifiait la participation du Canada aux guerres de la France et de l'Angleterre et l'envoi de troupes outre-mer. Merci à Valdombre d'avoir exhumé ces textes de la poussière de l'erreur et du mensonge. Quel tribunal aura maintenant le courage de sortir de la foule et de jeter aux pieds du chef de la secte isolationniste et de ses fidèles ces articles qui contredisent la doctrine des indépendants et confondent l'Ecole Mauduite?

Les nombreuses pages consacrées à la littérature sont du meilleur Valdombre. Elles révèlent le critique personnel, observateur-né, renseigné et, quoi qu'on en dise en certains milieux, cultivé, même si cette culture porte la marque d'un travail personnel persévérant souvent plus efficace que celui des salles de cours et des chapelles littéraires.

L'espace réservé ne me permet pas de m'arrêter longuement aux articles lumineux et documentaires sur la poésie canadienne et les quelques antologies qu'on en a dressées, et sur la vie ardente et malheureuse de Charles Péguy dont M. Grignon nous révèle la popularité en même temps que l'obscurité auprès de certains bourgeois qui savent que l'écrivain a existé sans le connaître et qui, pour cette raison, portent sur lui les jugements les plus erronés et les plus renversants.

Je m'en tiendrai à quelques remarques au sujet de l'appréciation méritée de Valdombre sur Adolphe Nantel, ce Montréalais transplanté resté Jérôme de coeur et d'esprit dans les sombres corridors du palais de justice et la salle de rédaction du Canada, qui vient chaque semaine fredonner avec une délicatesse exquise ses Chants Laurentiens dans l'Avenir du Nord.

Nantel est un maître de l'observation directe et de l'image saisissante. Tous ces écrits débordent de comparaisons dépouillées de toute recherche savante, et qui jaillissent d'abondance de ses innombrables impressions puisées au contact de la grande nature dont il est depuis toujours un amant passionné et fidèle. Une seule ligne d'Adolphe Nantel nous fait invariablement entendre le murmure serin du ruisseau qui reflète dans ses eaux limpides le sous-bois qui l'abrite. On peut lui reprocher l'abus de l'image, l'accumulation des impressions trop vives parfois. Il n'en reste pas moins l'un des peintres les plus authentiques et les plus sincères de la littérature canadienne, et comme le dit Grignon, l'homme d'un seul genre, la poésie en prose.

Guillaume FREDERIC



C'était bon chez-nous... mais mon devoir...

Me R. Brossard fustige ceux qui sèment la discorde en temps de guerre

Où il est prouvé que le gouvernement Godbout n'a jamais permis que soit violé l'autonomie de la province.
Me Paul Gauthier.

Dans une causerie qu'il donnait dimanche après-midi lors d'une assemblée de l'Association libérale S.-Denis-Dorion sous la présidence de M. F.-A. Panneton, à la salle McCaughan, avenue Christophe-Colomb, Me Roger Brossard, c.r., a prouvé que les adversaires du parti libéral se trompent lorsqu'ils osent prétendre que le gouvernement Godbout aurait permis qu'on viole l'autonomie de notre province.

Me Roger Brossard a également dénoncé certains gens qui profitent de la guerre pour tenter méchamment de semer la discorde et le mécontentement au sein de la population du Québec.

Il a en outre rendu hommage au gouvernement Godbout qui a fait preuve d'énergie et de patriotisme et n'a pas craint de recourir à des mesures parfois impopulaires mais présentées dans l'intérêt du plus grand nombre.

Me Paul Gauthier, député du comté de Laurier à l'Assemblée législative, et M. Louis Boisvert ont aussi parlé. Me Paul Gauthier dit avoir accepté avec grand plaisir de prendre part à l'assemblée. Il félicite ensuite Me Brossard pour sa causerie qui a répondu d'une façon magistrale aux accusations portées par les adversaires du parti libéral.

Faisant allusion au bill Perrier relatif à la scolarité obligatoire, il rappelle que ce bill a subi sa troisième lecture à l'Assemblée législative et qu'il sera étudié par le Conseil législatif avant d'être sanctionné. Il termine en soulignant qu'il y a lieu de féliciter l'hon. Adélard Godbout et l'hon. Hector Perrier d'avoir présenté cet important projet de loi aux Chambres provinciales.

Présenté par M. J.-A.-O. Renaud, secrétaire de la section S.-Arsène S.-Ambroise de l'association, Me Roger Brossard a été remercié par M. Achille Renaud, président de la section Sainte-Cécile-Saint-Vincent-Perrier. On remarquait, entre autres, parmi l'assistance, MM. Jean Héti, H. Rochon, Gabriel Bilodeau, Edouard Brodeur, Armand Curadeau, A. Desroches, C. Bourassa, L. Léger, E. Laurin et Maurice Casteau.

Me Roger Brossard Après avoir rappelé que la politique n'est pas une question de sport, de dilettantisme, de sentiment, mais bien une question d'intelligence, de compréhension, d'amour de sa patrie et d'amour de sa province, Me Roger Brossard dit que plusieurs parlent d'autonomie provinciale sans savoir sur quelle base elle repose.

Rappelons-nous que notre constitution date de 1867 et que par l'acte de l'Amérique britannique du Nord on établissait alors une fédération de diverses provinces. Il importe aussi de se rappeler que les articles 91 et 92 de cet article délimitent les droits respectifs du gouvernement central et des gouvernements provinciaux.

Tout en faisant allusion à la loi des mesures de guerre, Me Brossard ajoute que le gouvernement fédéral peut, en temps de crise, prendre des mesures temporaires nécessitées par les circonstances. Le Conseil a incidemment déjà décrété que le temps de guerre permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour la protection et la sécurité du pays.

La vérité sur nos ressources forestières

L'honorable Maurice Duplessis a frappé un vrai noeud, comme on dit dans le peuple, vendredi dernier lorsqu'il se hasarda à parler une fois de plus de soi-disant dilapidation de nos ressources forestières par les gouvernements libéraux. L'honorable Wilfrid Hamel lui a aussitôt administré, en effet, une fessée magistrale dont il devrait désormais se souvenir avant que de soulever une nouvelle discussion à ce sujet.

Voici quelques-uns des chiffres cités par le ministre des terres et forêts dont le chef de l'opposition n'a guère osé contester l'exactitude et qui se passent de commentaires. Aussi bien nous contenterons-nous d'y faire ici allusion, du moins pour aujourd'hui, à l'intention de ceux-là que le problème intéresse et auraient à en parler, privément ou publiquement.

La province de Québec, dit-il, possède en tout 594,534 milles carrés de forêts, dont la moitié sont inaccessibles.

Des 300,000 milles carrés qui restent, les divers gouvernements en ont concédé 103,000 milles carrés; mais si l'on en déduit la superficie rétrocedée à la colonisation, il reste environ 75,000 milles carrés actuellement affermés.

Ces 75,000 milles carrés sont détenus par 160 concessionnaires, dont 55 Canadiens français. Ces concessionnaires canadiens-français n'ont qu'une superficie de 1,110 milles carrés, sur un total de 75,000. C'est que les compagnies ont 80 pour 100 des concessions. La compagnie Price en a 10 pour 100 à elle seule.

Concession à \$5 l'acre ! Le ministre déclare ensuite que les plus grandes concessions n'ont pas été faites sous des

En temps de guerre, le gouvernement fédéral a préséance sur les gouvernements provinciaux. Il importe que tous les gouvernements provinciaux collaborent avec le gouvernement fédéral. Il est faux de dire que le gouvernement fédéral viole l'autonomie provinciale puisqu'il exerce non seulement un droit mais un devoir.

L'autonomie pour une province c'est le droit de légiférer sur les matières spécifiées par l'article 92. Il est vrai que la province a renoncé au droit de taxer le revenu mais elle n'y a renoncé que pour la durée de la guerre. Il n'y a pas à abandonner de nos droits. Il y a à ce sujet des déclarations fausses de la part des adversaires du parti libéral. Quant à l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral a le droit de légiférer en cette matière, avec l'approbation de toutes les provinces du Dominion, par un amendement à la constitution. Il faut comprendre que l'assurance-chômage ne peut pas être en vigueur seulement dans quelques provinces. Advenant une crise, il sera maintenant plus facile de remédier à la situation. C'est en considérant ce point de vue que les provinces ont consenti à laisser le gouvernement administrer cette mesure.

Il y a évidemment d'autres droits provinciaux qui doivent passer au second plan, d'ici la fin de la guerre. Toute cette réglementation de guerre n'est cependant que temporaire et elle demeure constitutionnelle. En vertu du plafonnement des salaires et du coût de la vie, par exemple, il est possible d'éviter l'inflation. On se rappelle que, durant la dernière guerre, les salaires et le coût de la vie ont monté, mais le coût de la vie a monté plus rapidement que les salaires, c'est le salarier qui y perdait.

Nous avons consenti des sacrifices à cause de la guerre. Il y a évidemment certaines gens qui profitent de l'état de guerre pour tenter de semer le mécontentement au sein de la population. "Que les jeunes me permettent de m'adresser particulièrement à eux, car plus encore que leurs aînés, ils peuvent être influencés par le principe en jeu à l'heure actuelle, dit Me Brossard. Les jeunes sont nerveux, ils sont enthousiastes, ils sont facilement impressionnés par les doctrines nationalistes et ils s'engagent parfois vite pour les utopies que leur sont présentées sur des plateaux dorés. Qu'ils se méfient des exploiters car ils peuvent malheureusement trop souvent, dans leur confiance et leur inexpérience, devenir la proie de démagogues genre Duplessis et d'arrivistes genre Chaloult. C'est sur les jeunes surtout que, à l'heure actuelle, unionistes et blocards font porter leurs plus grands efforts. Et c'est cependant les jeunes qui devraient se détourner d'eux avec le plus de méfiance, car la doctrine mesquine, étroite, fanatique, mensongère que ces gens leur enseignent est celle qui dans ses applications, est la plus susceptible de leur apporter plus tard les plus grandes déceptions. Sous le prétexte de défendre notre survie et notre autonomie, ces déformateurs du sens national combattent insidieusement, dans l'ombre, par des sous-entendus, notre participation à la guerre."

Il ressort donc de ce qui précède que le nom de *Dunver* n'est pas, comme certains ont voulu le croire, la création facétieuse d'une administration vouée à l'anglicisation, mais le produit d'un concours public auquel ont pu participer tous les citoyens, en majorité canadiens-français, de la ville de Verdun. Ce concours, au surplus, aligna un grand nombre d'autres noms, qui n'avaient aucun rapport avec la ville de Verdun, tels que : *Betty, Conqueror, Fearless, Liberty, Galt, Dieppe, Wellington, Ypres*, etc. Ils furent écartés. Le concours révéla enfin que les gens de Verdun sont des fervents du jeu innocent qui consiste à former des mots par la transposition des lettres.

En effet, *Dunver* ne fut pas la seule anagramme imaginée par les concurrents. Que pense-t-on de celles-ci : *Vedrun, Vendur, Vendu, Vunred, Redvun, Revdun, Revund, Nedvur, Nuddrev, Nerdur, Nudver, Durven, Duvur*? La corvette l'a échappée belle!

La première conclusion à tirer de tout ceci, c'est que le baptême de cette corvette posait un problème, du moment que le nom de *Verdun* devait être écarté; la deuxième : le choix du nom *Dunver* n'a pas été l'oeuvre d'un fonctionnaire fédéral ou d'un homme politique mal disposé à l'égard des Canadiens français; troisièmement : le recours à l'anagramme était l'unique alternative qui offrait à la population de Verdun la satisfaction intime (car le reste du monde a d'autres préoccupations) de lire dans cette transposition de syllabes une évocation sentimentale, et *Dunver* vaut bien *Vendur, Vendu* ou *Vunred*.

Aurait-on préféré *Verdunette*, qui vous a un petit air *Rapper*? *Dunette*, c'est bien français et c'est non moins marin. Mais ne rions pas la querelle... E. LETELLIER de SAINT-JUST

Puis, l'honorable M. Hamel donne les grandes lignes de la politique qu'il entend suivre. "Nous avons soumis toutes les concessions forestières à un plan d'aménagement, dit-il. En mettant en vigueur la loi créant un fonds éducatif, nous avons fait payer aux compagnies un montant d'environ \$400,000. Nous avons aussi développé une politique d'économie forestière. Le chef de l'opposition a pris des initiatives heureuses en ce domaine et nous amplifions cette politique. Le gouvernement ne se courbera pas devant les exigences des compagnies. Il traitera tout le monde avec justice, en ayant une sympathie spéciale pour ceux qui sont moins fortunés."

Nos forêts seront développées à l'avantage du peuple et de manière à favoriser la prospérité générale.

Politique actuelle du gouvernement

La province de Québec, dit-il, possède en tout 594,534 milles carrés de forêts, dont la moitié sont inaccessibles. Des 300,000 milles carrés qui restent, les divers gouvernements en ont concédé 103,000 milles carrés; mais si l'on en déduit la superficie rétrocedée à la colonisation, il reste environ 75,000 milles carrés actuellement affermés. Ces 75,000 milles carrés sont détenus par 160 concessionnaires, dont 55 Canadiens français. Ces concessionnaires canadiens-français n'ont qu'une superficie de 1,110 milles carrés, sur un total de 75,000. C'est que les compagnies ont 80 pour 100 des concessions. La compagnie Price en a 10 pour 100 à elle seule. Le ministre déclare ensuite que les plus grandes concessions n'ont pas été faites sous des

Nouvelle ignominie anglo-libérale !

Le Devoir s'est scandalisé une fois de plus, il y a quelque temps, au sujet du gouvernement King. Il s'agissait d'une corvette patronnée par la ville de Verdun et baptisée "Dunver". On venait une fois de plus à Ottawa de se moquer des Canadiens français, de violer la Majesté de la Langue française, et cela de façon manifestement, cyniquement délibérée. M. Omer Héroux consacra même à l'affaire un long premier-Montréal où jusqu'au patriotisme des membres du conseil municipal intéressé était mis en cause. Voulez-vous connaître tout le fond de cette autre suprême ignominie francophobe anglo-libérale? Lisez ce qu'en a écrit Me Letellier de Saint-Just, rédacteur-en-chef de notre concourer la "Patrie," de Montréal:

Le service de l'Information navale du Canada fournit des explications qui ne manquent pas d'intérêt sur les circonstances qui ont entouré le baptême de la corvette canadienne qui porte le nom de *Dunver* et qui est patronnée par la ville de Verdun. Ces explications ne satisfont pas tout le monde; elles ne convaincront pas, en particulier, ceux qui ont absolument voulu voir dans le baptême de cette corvette une sinistre intention du gouvernement canadien d'angliciser, par le truchement de l'anagramme, le nom à consonnance française de *Verdun*; à tout prendre, cependant, elles sont acceptables.

C'est le député de Verdun aux Communes, M. Paul-Émile Côté, qui demanda au gouvernement de baptiser du nom de sa ville un vaisseau de guerre canadien, à quoi le ministre de la défense navale répondit que cela était impossible "puisque'il existait déjà un contre-torpilleur anglais du même nom". Ce motif paraît fort discutable au premier abord, mais il se justifie par l'observance de la coutume et par la nécessité de distinguer nettement les navires de la flotte canadienne de ceux de la marine anglaise.

D'un grand nombre de noms suggérés plus tard, lors d'un concours organisé par la ville de Verdun parmi ses citoyens, l'exécutif municipal fit le choix de trois qu'il soumit au conseil supérieur de la marine : *Beurling*, en l'honneur de l'officier-pilote George Beurling, héros de la bataille de Malte, natif de Verdun; *Crawford*, en l'honneur de l'un des fondateurs de la ville de Verdun, qui a redonné à cette municipalité le nom qu'elle avait porté deux cents ans auparavant; *Dunver*, qui est un anagramme du mot *Verdun*. C'est ce dernier qui fut choisi en définitive, car *Beurling* et *Crawford* sont des noms de personnages et l'adoption de l'un ou de l'autre eût été contraire à la tradition de la marine canadienne de donner à ses navires des noms de villes, de cours d'eau, de baies ou de tribus indiennes du Canada.

Il ressort donc de ce qui précède que le nom de *Dunver* n'est pas, comme certains ont voulu le croire, la création facétieuse d'une administration vouée à l'anglicisation, mais le produit d'un concours public auquel ont pu participer tous les citoyens, en majorité canadiens-français, de la ville de Verdun. Ce concours, au surplus, aligna un grand nombre d'autres noms, qui n'avaient aucun rapport avec la ville de Verdun, tels que : *Betty, Conqueror, Fearless, Liberty, Galt, Dieppe, Wellington, Ypres*, etc. Ils furent écartés. Le concours révéla enfin que les gens de Verdun sont des fervents du jeu innocent qui consiste à former des mots par la transposition des lettres.

En effet, *Dunver* ne fut pas la seule anagramme imaginée par les concurrents. Que pense-t-on de celles-ci : *Vedrun, Vendur, Vendu, Vunred, Redvun, Revdun, Revund, Nedvur, Nuddrev, Nerdur, Nudver, Durven, Duvur*? La corvette l'a échappée belle!

La première conclusion à tirer de tout ceci, c'est que le baptême de cette corvette posait un problème, du moment que le nom de *Verdun* devait être écarté; la deuxième : le choix du nom *Dunver* n'a pas été l'oeuvre d'un fonctionnaire fédéral ou d'un homme politique mal disposé à l'égard des Canadiens français; troisièmement : le recours à l'anagramme était l'unique alternative qui offrait à la population de Verdun la satisfaction intime (car le reste du monde a d'autres préoccupations) de lire dans cette transposition de syllabes une évocation sentimentale, et *Dunver* vaut bien *Vendur, Vendu* ou *Vunred*.

Aurait-on préféré *Verdunette*, qui vous a un petit air *Rapper*? *Dunette*, c'est bien français et c'est non moins marin. Mais ne rions pas la querelle... E. LETELLIER de SAINT-JUST

Puis, l'honorable M. Hamel donne les grandes lignes de la politique qu'il entend suivre. "Nous avons soumis toutes les concessions forestières à un plan d'aménagement, dit-il. En mettant en vigueur la loi créant un fonds éducatif, nous avons fait payer aux compagnies un montant d'environ \$400,000. Nous avons aussi développé une politique d'économie forestière. Le chef de l'opposition a pris des initiatives heureuses en ce domaine et nous amplifions cette politique. Le gouvernement ne se courbera pas devant les exigences des compagnies. Il traitera tout le monde avec justice, en ayant une sympathie spéciale pour ceux qui sont moins fortunés."

Nos forêts seront développées à l'avantage du peuple et de manière à favoriser la prospérité générale.

L'instruction obligatoire dans Québec

En adoptant l'instruction obligatoire, Québec se montre sage, et cette sagesse ne profitera pas seulement à Québec. Nous-mêmes, citoyens de l'Ontario, n'avons rien de si fameux en fait d'instruction que nous puissions nous rengorger en ces matières et traiter nos voisins en parents pauvres. Mais nous comptons, parmi nous, moins d'illettrés, et les comparaisons établies à maintes reprises entre les deux provinces au point de vue de leur enseignement respectif n'étaient pas de nature à cimenter la bonne entente entre ces provinces. Nul d'entre nous n'est assez naïf pour croire que l'on instruit un peuple en lui enseignant à lire et à écrire et cependant c'est déjà quelque chose de remarquable quand le citoyen moyen sait lire et écrire, et tout pays qui affecte du mépris pour les rudiments de l'instruction est injuste envers la majorité de sa population. Québec n'est-il pas, en effet, une portion — et une vaste portion — de notre pays?

N'oublions pas surtout l'excellente déclaration qu'a faite M. le premier ministre Adélard Godbout, à la Législature de Québec: "Le gouvernement pourra cesser d'ouvrir des routes, de construire des ponts, et même de se développer au point de vue agricole, s'il y a lieu; mais nous ne négligerons rien pour que la génération de demain soit une génération plus compétente et plus instruite".

Cette déclaration est pleine de promesses. Il y a à Québec des gens qui se plaignent de ce que les Canadiens-français n'ont pas la part équitable qui leur revient des postes de commande au pays. Mais ces gens ne paraissent pas s'être donné de peine pour rechercher la cause véritable d'un pareil état de choses. Ils s'imaginent qu'un favoritisme racial joue en l'occurrence, alors que, en réalité, c'est Québec lui-même qui est coupable d'avoir dédaigné le développement scientifique et technique de son peuple. À l'appui de cette affirmation, le ministre du Travail de la province de Québec a déclaré, à la Législature, que l'université Laval ne suffisait pas à fournir 25 pour 100 de la demande de techniciens; et que, sur 1,000 ingénieurs de profession dans cette province, moins de la moitié sont des Canadiens-français. Les postes vacants ne manquent donc pas, mais ce sont les Canadiens-français qui font défaut; ce sont eux qui n'ont pas reçu la formation nécessaire pour occuper ces positions. Et les citoyens du Québec qui raisonnent encore sans partialité — et M. le premier ministre Godbout est du nombre — savent que cela est vrai.

Peut-être cela sera-t-il moins vrai à l'avenir; et qui s'en plaindrait? Personne ne souhaite que les Canadiens-français renoncent à leurs études classiques et philosophiques, à leur culture et à leur langue — et il ne faudrait jamais confondre, au Canada, la formation technique avec la véritable instruction; et pourtant, le monde moderne étant ce qu'il est, savants, ingénieurs et techniciens de toutes sortes continueront d'être en grande demande; et toute région de notre pays qui refuse d'admettre l'authenticité de ces faits aura été l'artisan de son propre malheur.

En esprit droit et avisé, M. Godbout semble avoir parfaitement compris la gravité de la situation.

(De l'Ottawa Journal)

Une opinion qui refuse certaines prétentions

Notre camarade J. P. concédait, la semaine dernière encore, que "la guerre coûte cher, follement, désespérément cher". Cela signifie-t-il la ruine inévitable pour le Canada, comme le prétendent certains pessimistes qui se tourmentent à l'idée que notre dette publique augmentée de façon inquiétante? Voici ce que L'ACTION CATHOLIQUE, de Québec, admettant apparemment qu'une dette n'est lourde que par rapport à la richesse ou au revenu d'un individu ou d'un Etat, exposait dans un récent article éditorial sur la sécurité sociale :

"Les progrès scientifiques, techniques et mécaniques ont rendu possible la solution du problème de la production des biens. Il reste maintenant à résoudre celui de la distribution.

"L'économie de demain comportera probablement, à côté de l'initiative privée, plus de nationalisation et surtout beaucoup plus de coopération que celle d'aujourd'hui. Ce triple caractère la rendra infiniment plus sociale, sans rien enlever à son efficacité.

"A propos d'efficacité, il n'est peut-être pas mauvais de remarquer que la plus grosse production réalisée au Canada se présente juste au moment où l'initiative privée se trouve plus contrôlée que jamais. Notre production nationale est présentement si considérable qu'elle assure, pour après la guerre, une production civile susceptible de nous faire porter aussi allègrement une dette de quinze ou vingt milliards — POURVU, bien entendu, QUE NOUS GAGNIONS la guerre et que nous ne tombions pas dans l'esclavage nazi."

On peut différer d'opinion, certes, sur la thèse soutenue par L'ACTION CATHOLIQUE, vu la complexité du problème qui se pose, problème aux données inconnues jusqu'ici, mais on admettra que son raisonnement vaut bien celui de tous nos défaits, camouflés ou non et réunis ensemble, notre confère partant du principe qu'il nous faut, tout d'abord "gagner la guerre", c'est-à-dire ne pas "tomber dans l'esclavage nazi".

Le chat sort du sac

Sait-on vraiment pourquoi, dans quel but immédiat ou non, fut fondée, et cela en pleine guerre mondiale, la Ligue pour la défense du Canada? Pour aller combattre l'arme au poing au moins à... Carillon, en cas d'invasion, on cri de "Dollard, nous voici, tes dignes et héroïques descendants?" Vous n'y êtes pas, mais pas du tout. Elle fut fondée surtout pour défendre le Canada... (les points de suspension sont de nous) contre toute emprise impérialiste. Qui a bien pu oser prétendre cela, nous demanderions, sans peur et sans reproche de la Ligue pour la défense du Canada, qui donnerait la pleine mesure de leur bravoure à toute épreuve lors d'une certaine élection fédérale partielle dans Montréal - Outremont, sont prêts, telle une Jeanne d'Arc du temps jadis, à bouter l'ennemi hors du sol de la Patrie... mais non manu militari, ce qui offrirait, selon de mauvaises langues, certain danger pour la peau... des fesses? Qui? Vous vous le donnez en mille... Vous ne trouvez pas?... Eh! bien, croyez-le ou non, c'est M. Georges Pelletier sous sa propre signature au cours d'un récent article sur la "Morale du plébiscite d'avril 1942", auquel nous faisons allusion vendredi dernier. La défil-

nition est furtive, noyée dans un "fleuve" de mots, mais elle n'en a pas moins été donnée par un personnage autorisé, s'il en existe un dans le Bloc Popu, pardon, dans la Ligue, M. Pelletier en étant à la fois membre-fondateur et publiciste attitré.

Le chat est donc enfin sorti du sac. Ce n'aura pas été trop tôt... pour les naifs et les gogos!!!

L'habitude devient une seconde nature

M. Léopold Richer, correspondant parlementaire du DEVOIR à Ottawa, qui ne manque guère d'imaginer et ne rate jamais le moindre PRÉTEXTE pour s'attaquer à l'honorable M. King, bien que celui-ci persiste à ne pas vouloir appliquer la conscription pour service militaire obligatoire outre-mer, ne pouvait laisser passer la nomination de l'honorable M. Nixon comme successeur de l'honorable M. Hepburn à la direction du parti libéral PROVINCIAL de l'Ontario sans décocher de nouvelles flèches au premier ministre du Canada. Aussi s'est-il fendu à ce propos d'un article-fleuve à la Georges Pelletier: "Comment M. King a eu raison de M. Hepburn." Voici deux paragraphes de l'article en question :

"M. Mackenzie King n'est pas homme à souffrir indéfiniment une irréductible opposition. Quand les grands moyens ne réussissent pas à ramener ses adversaires à de meilleurs sentiments à l'égard de sa politique, il fait semblant de se retirer sous sa tente où il joue l'homme d'Etat offensé dans ses sentiments intimes aussi bien que blessé dans son idéal d'un pays uni et pacifié sous la bannière libérale. Aux attaques violentes, il répond par un silence hautain et méprisant. Il se donne le beau rôle. Il laisse faire et il laisse dire. Il va tranquillement son chemin. Pas un mot d'amertume, en public. A peine une allusion ou perle subtile de déception souriante que de rancœur méchante. Comme il atteint un rare degré de maîtrise de soi, celui-ci est relativement facile de subir la critique. Il contrôle avec soin ses réactions. Il ne cède pas à la colère, mauvaise conseillère.

"Il médite et calcule. Il laisse l'adversaire s'épuiser dans des démarches stériles. Il pratique avec bonheur la politique anglaise qui consiste à mettre l'ennemi dans son tort devant l'opinion publique. Il demande au temps de l'aider. Le temps, allié sûr, le sert bien. M. King n'en ouïe pas la manœuvre. Prudent, silencieux, souple, rusé, il travaille à miner qui est contre lui. Il l'isole. Il l'affaiblit. Comme un journaliste l'a déjà dit, M. King pousse l'habileté jusqu'à inviter son adversaire à creuser une fosse, en lui faisant croire qu'elle est destinée à lui-même, c'est-à-dire à M. King. Mais lorsque la fosse est assez profonde, l'adversaire s'aperçoit qu'il n'a plus qu'une chose à faire : s'y coucher. M. King ne fait pas métier de fossyeur. Il ne se sait pas les mains. Il n'assiste même pas au suicide. Il agit par des moyens qu'il est difficile de préciser, tant sa tactique est personnelle. Elle n'en est pas moins terriblement efficace. M. Mitchell Hepburn le sait maintenant. M. Hepburn a creusé une fosse, croyant qu'il la destinait à M. King. M. Hepburn s'y est jeté."

Nous ne croyons pas que M. King, premier ministre libéral du Canada, perde beaucoup de ses partisans aux prochaines élections, si ses pires adversaires depuis toujours ne trouvent à lui adresser d'autres reproches que ceux que le DEVOIR vient subitement de lui décocher. Qu'en dites-vous, amis lecteurs?...



ATTENTION !

Nous achèterons comptant les tricycles et les bicyclettes d'enfants.

Si vous en avez un à vendre téléphonez à Tél. 54. Nous irons le voir et l'évaluerons.

La Ferronnerie A. Langlois Ltée

503, rue Saint-Georges Tél. 51
Saint-Jérôme

Entente importante

L'honorable Valmore Bienvenue, C.R., ministre de la Chasse et des pêcheries, vient de conclure avec l'Association des Marchands Détaillants du Canada (section de la province de Québec), une entente qui marquera le début d'une ère nouvelle dans le commerce du poisson au détail. Cette entente arrive à point puisqu'en raison des "mardis sans viande", le poisson est appelé à jouer un rôle plus important que jamais dans l'alimentation de la population canadienne.

Afin d'assurer la vente de plus fortes quantités de poisson dans des conditions qui satisfieront aux exigences légitimes du consommateur, tant au point de vue de la quantité des produits qu'à celui de leur présentation sous une forme attrayante, l'honorable M. Bienvenue, voyant la nécessité d'une collaboration immédiate entre son ministère et les détaillants, a pris incessamment les moyens d'assurer cette collaboration.

Il eut un entretien avec son collègue, l'honorable Henri Renaud, qui est président de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, ainsi que de la section provinciale de cette association, pour établir le principe de cette collaboration.

M. Bienvenue chargea ensuite le directeur de la publicité de son ministère, M. Lionel LeBel, de rencontrer le secrétaire de la section provinciale, M. Jos. Fournier de Bellevue, afin de discuter et d'arrêter avec lui les termes de l'entente.

En vertu de la convention intervenue entre le ministère de la Chasse et des Pêcheries et la section de la province de Québec de l'Association des Marchands Détaillants du Canada, les épiciers et bouchers du Québec qui s'occupent, ou voudront s'occuper, de la vente du poisson, pourront bénéficier des services techniques de l'Association, qu'ils en soient membres ou non. De son côté, le ministère fournira aux détaillants qui en feront la demande à l'Association, des affiches en couleurs ainsi qu'une série complète de recettes sur la cuisson du poisson. Affiches et recettes seront distribuées gratuitement par l'Association.

Mais, le but ultime de l'entente est d'aider les détaillants, lorsqu'il y a lieu de la faire, à ne vendre que du bon poisson, et à le vendre de façon attrayante.

Remboursement des frais de transport en faveur des tuyaux de drainage

Pour faciliter à un plus grand nombre de cultivateurs l'achat des tuyaux de drainage dont ils pourraient avoir besoin pour perfectionner l'égouttement de leurs fermes, l'honorable ministre de l'Agriculture a décidé de rembourser intégralement le coût du transport, par chemin de fer, des drains, lorsque les conditions suivantes auront été respectées :

1. — La marchandise devra être fabriquée dans la province de Québec.

2. — Les achats devront se faire par chargement de wagon d'un minimum de 50,000 livres.

3. — Les tuyaux peuvent être achetés par le représentant d'une organisation agricole ou par un cultivateur isolé. Pour aucune considération, ces tuyaux ne devront être employés à d'autres fins qu'au drainage des terres en culture.

4. — Aucune réclamation ne sera acceptée pour plus de 75,000 livres de tuyaux de drainage pour la même ferme.

5. — La réclamation du remboursement doit être envoyée au Ministère de l'Agriculture, Service de la Grande Culture, et accompagnée des trois pièces suivantes :

Les mêmes avantages sont offerts aux cultivateurs qui achèteront des tuyaux de drainage et qui les feront transporter par camion, pourvu que les taux de transport ne dépassent pas ceux des chemins de fer. Si le transport par camion coûte plus cher que par char, le cultivateur devra payer la différence. Les conditions seront les mêmes, exception faite cependant pour les quantités.

COLONISATION

Un exemple à suivre

Le 13 mai dernier, monsieur J.-Adélard Morneau, de Sainte-Perpetue, comté de l'Islet, partait avec sa famille pour s'établir dans le canton La Sarre, en Abitibi. S'il n'y a rien d'original dans le départ d'une famille pour les colonies nouvelles, il est quand même quelque chose de particulier dans celui de la famille Morneau. D'abord, la famille comprend, à part le père et la mère, 14 enfants dont cinq filles âgées de 24, 20, 12, 6, 4 et neuf garçons âgés de 19, 16, 14, 13, 9, 9, 3, 1½ et 4 mois. Cette famille n'est donc pas une famille ordinaire.

Monsieur Morneau est âgé de 56 ans; son épouse en a 46. Ils ont toujours vécu sur la terre et ils entendent bien y demeurer. Leur famille a grandi dans l'atmosphère paisible de la campagne. Personne n'en doute, ils ont dû souvent faire face à de sérieuses difficultés; il leur a fallu accepter de lourds sacrifices. Il en coûte de l'argent, de la patience et du courage, pour nourrir, vêtir, instruire et éduquer une famille de 14 enfants. Jusqu'ici monsieur et madame Morneau ont réussi à se tirer d'affaire. Seulement, ils n'ont pas l'intention de s'arrêter là; ils veulent aller jusqu'au bout, accomplir tout leur devoir, y compris de pourvoir à l'établissement de leurs enfants.

Comme bien d'autres, monsieur et madame Morneau auraient bien pu rester dans leur paroisse d'origine, continuer d'y jouir des relations de parents et d'amis, de la chaleur de l'atmosphère paroissiale. Naturellement, vu les rares possibilités d'établissement qui restent dans cette région, ils auraient vu leurs fils et leurs filles prendre chacun son tour le chemin pour aller s'établir ailleurs. Ils ont vu clair dans la situation et se sont dit: "Il nous faut sauver notre famille et avant que les enfants commencent à partir, c'est à nous qu'il incombe de poser le geste sauveur, de nous en aller dans une région nouvelle où il nous sera possible d'établir près de nous nos enfants sur la terre. Ainsi nous continuerons à exercer sur eux notre influence spirituelle et morale, à les guider discrètement et sûrement dans la vie. En même temps, nous pourrions à l'occasion leur rendre de nombreux services dès qu'ils viendront en âge de s'établir."

La famille Morneau a vendu son bien à l'Islet; elle est partie avec son roulant et son cheptel pour l'Abitibi. Nous en sommes convaincus, monsieur et madame Morneau ne regretteront pas leur geste; nous souhaitons, en plus, que d'autres pères et mères de famille sauront s'en inspirer.

C.-E. COUTURE

Congrès provincial des C. de Colomb à Saint-Hyacinthe

Samedi et dimanche prochains, 22 et 23 mai

Saint-Hyacinthe recevra, samedi et dimanche prochains, 22 et 23 mai, les Chevaliers de Colomb de la province de Québec qui se réuniront pour leur 44e congrès provincial. M. Ludger Paguy, député d'état, présidera ces assises.

Le conseil de Saint-Hyacinthe, dont M. François Jetté est le Grand Chevalier, n'a rien négligé pour assurer le succès complet de ce grand ralliement colombien. Les délégués des 82 conseils de la province arriveront dès samedi soir. Ils seront reçus par M. Adélard Fontaine M.P., avocat d'état et par M. Horace Saint-Germain, député de district. Les comités des résolutions, des lettres de créance, de l'audition et du transport siégeront samedi soir.

Le programme de la journée de dimanche sera le suivant : 8.15 a.m. ralliement au conseil de Saint-Hyacinthe; 8.30 a.m. photographie; 9.15 a.m. messe à la cathédrale; 10.00 a.m. réception à l'hôtel de ville; 10.30 a.m. première séance du congrès, tenue dans la salle de l'hôtel de ville; 2.30 p.m. deuxième séance du congrès; 7.30 p.m. banquet de clôture à la salle de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe.

Chevaliers de Colomb! délégués et membres, vous êtes attendus à Saint-Hyacinthe, samedi et dimanche prochains. Un accueil fraternel vous est réservé.

L'ECRITURE

Dans ta douce et fière nature
Tout me charme, tout a du prix ;
Aussi j'aime ton écriture
Autant que ce que tu m'écris.

Elle est hautaine, elle est virile,
Fine, élégante, et l'on croirait
Qu'un peu de la grâce fébrile
Y mêle son furtif attrait.

Rien qu'à la voir, mon cœur, en elle,
Retrouve ce qu'il aime en toi,
Et chaque lettre me rappelle
Quelle intime et profond émoi.

De tes pensées, de ton sourire,
Ta plume prend le coloris ;
Les mots les plus tristes à lire
Me sont doux quand tu les écris.

Un mot de toi me fait renaître,
Et je pourrais, sur mon chemin,
Croire au mot de bonheur peut-être,
S'il était écrit de ta main.

Hélène VACARESCO

Recettes

Faisons de la bonne cuisine
elle ne coûte pas plus cher
que la mauvaise.

POTAGE JULIENNE

Coupez en menus morceaux
carottes, navets, céleri, passez
au beurre doucement et laissez
blondir ; ajoutez poireaux, lai-
tues, oseille, cerfeuil, petits pois
verts et laissez bouillir à feu
doux d'une heure à deux heu-
res.

Au moment de servir, liez
avec un peu de lait et un jaune
d'œuf battu avec de la crème,
si vous le désirez.

POIREAUX AU CARY

Eplucher une botte de poi-
reaux, bien les laver, les cou-
per jusqu'à la naissance des
parties vertes que vous réser-
vez et qui vous serviront à faire
un potage ; faites des bottillons
avec les blancs comme des as-
perges, cuisez à l'eau salée une
demi-heure, égouttez-les avec
précaution sur un linge, rangez
dans un légumier, nappez de la
sauce suivante : hachez un oi-
gnon finement, faire revenir
doucement au beurre, addition-
nez d'un peu de poudre de cary,
faites une béchamelle un peu
claire, mêlez-lui l'oignon et un
peu de beurre et un peu de jus
de citron.

**GIGOT DE MOUTON MA-
RINE.** — 1 gigot de mouton,
lard gras pour le piquer, Ma-
rinade, 3 tasses vin rouge, 1
tasse vinaigre de vin, 1/2 tasse
d'huile d'olive, 2 oignons en ron-
delle, 1 carotte en rondelle, 4
échalottes, 2 branches céleri, 2
c. à thé de sucre, 2 gousses d'ail,
1 bouquet garni : 1 branche per-
sil, laurier, thym, 1/2 c. à thé
de 4 épices, 2 c. à thé de Cayen-
ne, 6 baies de genièvre, Sauce :
1/2 tasse glace de viande, 2 c.
à thé de farine.

Enlever la peau et les apo-
névroses du gigot, retirer l'os,
réserver les déchets, couper le
lard en lardons, assaisonner
avec sel, poivre, piquer le gi-
got de clous. Faire revenir l'huile,
les oignons, les carottes, le
céleri, les échalottes et l'ail, a-
jouter le vin, le vinaigre, le
sel, le poivre, le sucre, le persil
et les aromates ; continuer la
cuisson pendant 10 minutes.
Laisser refroidir, dégraisser,
puis mettre dedans le gigot et
les déchets réservés et laisser ma-
riner pendant deux jours. Retirer
le gigot de la marinade, l'essuyer
et le faire rôtir au four à feu
très vif 15 minutes par livre en
l'arrosant avec la graisse de la
cuisson. En même temps préparer
la sauce, faire blondir la farine
dans le beurre, mouiller avec la
marinade, mettre les déchets du
gigot, la glace de viande, dépoil-
ler la sauce en la faisant mijoter
1/2 heure, puis la monter au
four avec le reste du beurre.
(Faire cuire le céleri à l'eau
bouillante salée, l'égoutter, l'ar-
roser de beurre fondu.)

CREME CAPRICE (pour 8
personnes). — Fouettez une de-

mi-pinte de crème (pas trop fer-
me) et additionnez à cette crème
une douzaine de meringues
brisées grossièrement.

Placez votre appareil dans un
moule avec couvercle que vous
pouvez fermer hermétiquement ;
mettez votre moule dans de la
glace pilée contenant du gros
sel, laissez prendre pendant
trois heures, ensuite démoulez
votre crème et placez-la sur un
plat que vous pourriez décorer
avec de la crème fouettée et
quelques fraises passées au ta-
mis.

GATEAU MOKA. — Battez
3 1/2 onces de beurre fin pour
qu'il devienne crémeux, ajoutez-
y un quart de sucre en pou-
dre, deux jaunes d'œufs et une
tasse de café fort.

Moulez un moule ou un bol,
remplissez par lit de biscuits à
la cuiller bien tendres et de
la crème au beurre que vous
venez de préparer, terminez par
de la crème.

Démoulez cinq ou six heures
après.

Votre beauté
Mesdames...

LE SOIN DES YEUX

Pour fortifier la vue et dé-
gonfler les paupières après un
travail fatigant ou une veille,
on verse trente à quarante gout-
tes de baume de floravanti dans
le creux de la main, on frotte
vivement les mains l'une contre
l'autre et on les présente aussitôt
devant les yeux pour y
faire pénétrer les vapeurs qui
s'échappent des mains.

Les oreilles. — Les oreilles
doivent être particulièrement
soignées. Tous les matins, pour
les raffermir, se servir de jus
de citron, et recommencer aux
ablutions du soir.

Quelques personnes aiment se
rosir les oreilles. Pour cela, em-
ployer de la vaseline carminée.
Dès que vos oreilles sont af-
fligées d'un mal quelconque, in-
terne ou externe, consultez im-
médiatement le médecin.

Les mains douces. — Les
soins donnés au ménage abim-
ent les mains les plus belles.
Pour les conserver, employer de
la poudre d'amidon mouillée de
glycérine, mélange auquel on
ajoutera quelques gouttes de
teinture de benjoin.

"Les Amis de l'Art"

Son honneur le maire, M. Adhé-
mar Raynault et M. Wilfrid Pel-
letier, directeur du Conservatoire de
Musique de la Province, prési-
deront conjointement le concert-cau-
serie de Maître Jean Dansereau,
professeur au Conservatoire, qui
aura lieu dimanche 23 mai, à 3 heu-
res précises, à l'Auditorium "Le
Plateau".

Le distingué artiste sera présen-
té par M. Claude Champagne, as-
sistant directeur du Conservatoire.



Conte de jadis

C'était un soir d'autrefois, où la nature conspirait. Les
bouleaux, qui sont fils de la lune, et les saules qui sont des abris
d'ombre, et les pierres, dont j'entends tous les murmures, tra-
maient de secrètes choses.

Leurs petites phrases couraient avec les ruisseaux, volaient
sur la brise, sautaient de-ci de-là, suivant les sauts d'un feu
follet, tandis que certaines froiaient l'herbe tendre.

Bientôt, tout fut conclu : l'herbe forma des lacs d'amour,
le feu follet brûla le cœur d'un amant, la brise se chargea de
parfums si subtils qu'on se pâmait à les respirer, et le ruisseau
polit ses ondes pour être le miroir d'une beauté nouvelle.

Les bouleaux, qui sont fils de la lune secouèrent leurs
feuilles, et l'on eut dit qu'ils offraient des richesses. Les saules
en leurs abris gardaient des bijoux sans prix, et les pierres
se couvrirent de leurs manteaux de mousse pour ne pas risquer
plus qu'un oeil pâle, un oeil pâle et doux...

C'est alors que la princesse Ariane sortit de son palais et
congrédia ses suivantes, car elle voulait se promener seule, ce
soir-là, dans le parc où descendait une pénombre poétique.

Elle rêvait aux choses dont parlent les ballades, aux che-
valiers beaux comme le jour et que des cygnes traînaient aux
aventures, en des pays lointains, aux caresses longtemps atten-
dus, à l'amour surtout...

Le prince de Thulé tenait non loin de là, sous la protection
d'un orme. Ce prince était un jeune homme de haut parage, de
vertu souveraine et d'une éducation tout à fait supérieure.

Il s'en fallut de peu que son cœur se rompit lorsque dans
la lumière du soir, la princesse apparut.

Comme il avait résolu de gagner la princesse par son seul
mérite, il portait un costume qui, tout précieux qu'il fût, n'en
imitait pas moins les oripeaux d'un mendiant. Affublé de cette
défroque, il se présenta devant la princesse.

A sa vue, celle-ci abaissa son regard et, au même instant,
les pierres, l'herbe, les saules, les bouleaux, la brise et le feu
follet tachèrent de lui faire comprendre la qualité singulière
de ce jeune homme ; mais elle ne devina point la vertu sous
son vêtement d'emprunt, ni l'amour sous le masque.

Elle passa, et, bien que le bouleau lui tendit une de ses
feuilles en guise de pièces d'argent, elle ne fit même point l'au-
mône à ce pauvre hère qui la regardait en suppliant.

Le prince mourut de désespoir, et la princesse, quand le
vrai personnage du mendiant lui fut révélé, creva de dépit...

Ce qui prouve qu'un amant doit toujours paraître en son
plus bel appareil aux yeux de celle qu'il prétend subjuguier, et
qu'une femme doit toujours agréer un hommage, quel qu'il soit,
voire y répondre discrètement, de peur d'en repousser un, par
hasard, inestimable et, longtemps désiré.

C'était un soir de jadis...

Faustine

Anecdotes

Ce négociant doit se restrein-
dre. Les affaires sont de plus
en plus difficiles. Il ne gagne
presque plus d'argent. Il ra-
conte partout ses malheurs pour
se plaindre.

L'autre jour un ami le ren-
contre dans un grand restau-
rant.
— Tiens ! s'écrie l'ami, éton-
né, tu bois du champagne, tu
manges les plats les plus raf-
finés ! Je croyais que tu devais
te restreindre !

— Mais c'est ce que je fais !
— Je ne comprends pas...

— Mais oui, tu vois, mainte-
nant je viens seul ici : autre-
fois j'amenais aussi ma femme !

Après avoir bien dîné dans
un restaurant, un bohème fait
appeler le chef de l'établisse-
ment.

— Vous est-il arrivé parfois,
lui demandait-il, d'avoir affaire
à un pauvre diable hors d'état
de vous payer ?

— Ma foi non, jamais.
— Si cela arrivait, que fe-
riez-vous ?

— Parbleu ! je le flanquerais
à la porte avec mon pied quel-
que part, en lui recommandant
de n'y plus revenir.

Notre consommateur se lève,
enfonce son chapeau sur sa tête,
tourne le dos au restaura-
teur et, entr'ouvrant les pans
de sa redingote :

— Payez-vous, dit-il.

Un parasite qui s'était glissé
à un grand dîner passait joyeu-
sement en revue une demi-
douzaine de verres alignés de-
vant son assiette. A ce moment,
un domestique s'approche et lui
offre du vin. Il tend le plus
petit de tous ses verres.

— Pardon, monsieur, lui dit
le domestique, c'est du vin or-
dinaire.

— Raison de plus : je garde
le grand pour les vins du des-
sert.

LES LIVRES

DESEPOIR DE VIEILLE FILLE
par
Thérèse Tardif

Dans Désespoir de vieille fille,
Thérèse Tardif décrit le ravage des
passions dans l'âme délaissée. Ce
n'est pas un roman, ce n'est pas
non plus le journal d'une femme,
mais le livre tient à la fois de ces
deux genres. L'auteur nous ra-
conte le drame caché de la femme qui
n'a pas connu l'amour ; elle re-
trace les voies de l'abandon, du dé-
pit, du désespoir, de la tentation,
du péché, de la souffrance, du re-
pentir, de l'amour et de la prière.

Aucune femme n'avait trouvé des
accents aussi déchirants pour pein-
dre les abîmes du cœur féminin.
C'est un ouvrage d'une qualité, d'une
résonnance pathétiques.

Aux Editions de l'Arbre \$0.60.

20e SIECLE
Volume I Ottawa, Mai 1943 No 9

Administration : Le Centre Ca-
tholique de l'université d'Ottawa,
125, rue Wilbrod, Ottawa, Canada.
Direction : André Guay, o.m.i.

Sommaire

A nos mamans, Ette à la page...
du bon goût. Il se fit raser la tête
comme un moine. Une folle entre-
prise, La Voix des Mères, Avocat ou
virtuose, Françaises est anormale,
Un calendrier perpétuel, A table,
Savez-vous que, Tennis et tempé-
rature, Mes lectures du mois, Le
Siècle et l'Eglise, Pour vous, Ma-
dame, Nos bons vieux mots, Mots croi-
sés.

"20e Siècle", magazine mensuel
publié par le Centre Catholique de
l'Université d'Ottawa. Ce magazine
a pour but de répandre par tout le
pays la bonne littérature et les idées
saines dans l'ordre de la vie chré-
tienne.

Un article n'engage pas la res-
ponsabilité du "20e Siècle", mais
celle du signataire seulement.

Nids d'hirondelles

La propagande chinoise qui
n'a rien à envier à la japonaise
quant à l'ingéniosité et à l'ima-
gination, a fait glisser hier sous
ma porte un petit pamphlet en
anglais. La langue n'en est pas
impeccable, non plus que la lo-
gique. Mais, comment ne pas
être attiré par l'admiration
sans bornes qu'éprouve l'auteur
pour tout ce qui est chinois, y
compris sa propre personne ?

En discutant ce touchant cre-
do avec des fils du Céleste Em-
pire, je leur ai concédé tout ce
qu'ils souhaitaient quant à la
supériorité, dans le passé au
moins, de leur civilisation, de
leur philosophie et de leur lan-
gage. Mais j'ai cloué mon pa-
villon au mât lorsqu'il ont pré-
tendu inclure la cuisine dans
cette liste.

Le pamphlet déclarait pé-
remptoirement que la cuisine
chinoise était "la meilleure du
monde parce qu'elle était la plus
compliquée et comportait le plus
d'ingrédients". Passe encore
pour le nombre d'ingrédients.
Mais pour l'excellence ! Accepter
semblable affirmation m'eût paru
une apostasie. Je tins bon.
Mes adversaires, ayant failli me
convaincre par des raisonnements,
passèrent aux preuves
concrètes. Ils me convièrent à
un dîner d'où je sors, la parole
et la démarche un peu hésitan-
tes sans doute, mais aussi in-
convaincu et aussi impénitent
que jamais.

Un dîner chinois, cela com-
mence par une invitation tra-
cée à l'encre de Chine sur un
immense carton rouge. L'hôte
à la courtoisie, trop rare en-
core chez nous, d'y énumérer
les convives. En outre, l'étiquet-
te ayant gardé ses droits, l'in-
vité sait, d'après le rang qu'il
occupe sur la liste, l'importance
qu'on attachera, ce jour-là du
moins, à sa personne.

Vers 7 heures — les repas
sont si longs qu'on commence
tôt — nous arrivons au restau-
rant. Le Chinois pur sang croi-
rait en effet manquer à ce qu'il
doit à un hôte peu familier s'il
le recevait chez lui. A l'entrée,
présentations en règle. Il n'y
avait que des hommes ; à part
les jeunes couches, on juge ici
que la place d'une femme est à
son foyer. Nous n'échangeâmes
pas de poignée de main, cha-
cun se serrant, si je puis
dire, la main à soi-même. Très
exactement, lors d'une présen-
tation, on prend sa main gau-
che dans sa droite et on agit
à plusieurs reprises tout en fai-
sant une révérence à son vis-à-
vis.

La salle à manger était quel-
conque. Oserai-je écrire — puis-
se mon amphitryon, défenseur
enflammé de tout ce qui est chi-
nois, ne peu pas en prendre om-
brage ! — que le restaurant, pres-
que illustre, où il m'avait con-
vié, ne payait pas de mine. On
y sert pourtant à l'occasion des
menus qui dépassent mille
francs par tête ! La façade,
brutalement éclairée, décorée
d'énormes caractères, avait l'air
en or. Mais les nappes étaient
douteuses, le mobilier boiteux
et les murs inquiétants. Détails,
au surplus, dont un Chinois
chinoisant n'a cure.

On m'avait réservé la place
d'honneur qui est ici à la gau-
che de l'hôte. Non qu'on ait
cherché, en cela comme en tant
d'autres choses, à faire le con-
traire de ce qui se fait ailleurs.
Si l'hôte met le principal invité
à sa gauche, c'est paraît-il, afin
d'avoir le bras droit libre pour
le défendre, le cas échéant.

Nous commençâmes par laver
la vaisselle. Entendez qu'on ap-
porta au milieu de la table une
marmite où trempaient péle-
mêle dans l'eau bouillante des
assiettes grandes comme des
soucoupes, de minuscules sou-
coupes de porcelaine tenant en-
viron le tiers d'un verre à bor-
deaux et des cuillers, en porce-
laine aussi, au manche court et
incurvé. En guise de fourchet-
tes, les bâtonnets classiques, qui
étaient cette fois de laque rouge.

Je regrette de ne pouvoir
transcrire ici le menu. Je m'é-
tais bien promis d'enregistrer
mentalement les plats. Mais vers
le quinzième service, un brouil-
lard tomba sur ma mémoire.

Il faut vous dire qu'il y a
ici une coutume qui s'apparente
aux "santés" qu'on se porte chez
nous. Toutes les dix secondes,
un des convives me regardait en
levant sa coupe de porcelaine
et en disant quelque chose com-
me "kampé". L'usage veut que
l'on réponde en vidant sa cou-
pe jusqu'à la dernière goutte.
Au début, tout alla bien. Cette
cuillerée de vin de riz, qui est
servi chaud, et dont le goût
rappelle celui du "saké" japo-
nais passait sans qu'on s'en
aperçût. Tout de même, vers la
quarantième coupe, et après



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Spécialité
EXAMEN DE LA VUECorrection des troubles
musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330, rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

qu'on eut servi un nouveau cru,
parfumé, celui-là, à la rose, j'é-
prouvai une curieuse difficulté
à parler et à penser.

Je me souviens pourtant du
début. Nous commençâmes par
quatre plats froids qui corres-
pondaient exactement à nos
hors-d'œuvre, mais à des hors-
d'œuvre cuisinés au lieu d'être
tirés de boîtes de conserves. Une
autre série de quatre plats suivit,
dont deux de poulet, l'un
assaisonné d'un varié d'oi-
gnon sucré, l'autre de piments,
de pommes de terres, de cour-
gettes, etc., revenus à la poêle
et dont le goût changeait avec
chaque bouchée ; la base du troi-
sième plat était de l'anguille
frite avec de jeunes pousses de
bambou, et celle du quatrième,
des champignons.

Du canard laqué et des nouil-
les fraîches, relevées de condi-
ments, suivirent. C'est à ce mo-
ment que se produisit le fa-
cheux glissement de mémoire
qui m'empêcha de vous retracer
fidèlement la fin du repas. Il
ne me reste que des visions fu-
gitives : un défilé de garçons
apportant sans cesse de nou-
veaux plats et dont j'essayais
de me persuader que ce n'était
qu'un article de théâtre, frère
des défilés du Châtelet ; de lon-
gues explications de mon hôte,
penché vers moi : "Encore un
peu de potage aux nids d'hiron-
delle. Comme ils viennent du
Japon, voilà des mois que nous
nous abstenons d'en manger.
Mais, ce soir, pour vous faire
honneur." Il accompagna son
invité d'une description techni-
que dont j'ai retenu tout juste
que ces oiseaux de mer, dont
la salive gélatineuse fait les
délices des gourmets, nichent
seulement sur certaines côtes
nipponnes.

J'allais exposer diplomatique-
ment ma surprise de voir le
potage couronner, ou presque,
le dîner, quand une triple ac-
clamation, quelque chose comme
un "Ha ! ha ! ha !", poussé à
pleins poumons par une demi-
douzaine de voix masculines, re-
tentit. On m'expliqua que c'était
un gros client qui s'en allait et
dont les maîtres d'hôtel salu-
aient la générosité. La puis-
sance des hurrahs est en raison di-
recte de l'importance des pour-
boires. Voyez-vous cette coutu-
me transplantée chez nous ?
Quelle situation pour un dîneur
que de sortir, accompagné par
un murmure si discret du per-
sonnel que chacun lèverait la
tête et regarderait, en disant
à sa voisine : "Regarde le pin-
gre qui passe !"

J'avais dessein, à l'issue de
ce repas, d'exposer docilement
aux convives comment la cou-
tume chinoise de découper les
viandes en tout petits morceaux
avant de les cuire supprime la
gamme des saveurs résultant
chez nous des divers degrés de
cuisson d'une même pièce, par-
tant que leur cuisine doit être
nécessairement inférieure à la
nôtre. Mais, voilà qu'après les
nids d'hirondelle, on nous servit
des entremets dont une crème
terriblement sucrée, à base de
grau et d'amandes pilées et
que nous mangeâmes tous à mé-
me le compotier. Il est discor-
tois de s'abstenir d'un plat : je
m'acquittai en galant homme
de mes obligations conviviales.
Mais je jugeai prudent de re-
mettre à une autre occasion mon
appel aux mânes du grand Ca-
rême : j'en vais littéralement
trop sur le cœur.

Jacques Marsillac

Le Journal—Paris.

Ecoutez la Radio



PENDANT QUE LA
GILLET RÉCURE
VOS MARMITES

INUTILE de vous pencher sur
l'évier pour récupérer les ustensiles
de cuisine ! Laissez la Lessive
Gillett vous éviter ce travail en-
nuyeux. La Gillett allège les gros
nettoyages—dégère les renvois d'eau
—détruit le contenu des cabinets
extérieurs. Achetez-en !

Ne faites jamais dissoudre la lessive
dans l'eau chaude. L'action de la
lessive elle-même réchauffe l'eau.



BROCHURE GRATUITE! Ecrivez à
Standard Brands Ltd., Fraser Ave., &
Liberty St., Toronto, Ont., pour demander
un exemplaire GRATUIT de la brochure
Gillett : expliquant comment la Gillett
dégère les renvois d'eau, détruit le contenu
des cabinets extérieurs, nettoie, stérilise,
fait du savon et sert à divers autres usages.

UN BON DINER se complète

par un Dessert Délicieux, Appétissant

Les ménagères canadiennes sont tou-
jours anxieuses de servir à leurs familles
des repas attrayants et nourrissants.
Elles ont appris que les délicieux desserts préparés
facilement et à peu de frais avec la fécule de maïs
Canada sont une heureuse addition aux repas pré-
parés selon les règlements alimentaires du Canada.
Elles savent que la haute qualité de la fécule de
maïs Canada leur assurent des résultats parfaits.
Observez les règlements alimentaires officiels du Canada
et portez-vous bien.

FÉCULE
DE MAÏS CANADA

Un des célèbres produits de THE CANADA STARCH COMPANY, Limited



"Salut à..."

la pause
qui
rafraichit

BUVEZ Coca-Cola GLACÉ

TRADE-MARK

1235



TU FAIS LE
MEILLEUR PAIN!
J'EMPLOIE LA
MEILLEURE LEVURE!

Fait du pain délicieux
et SOUTENANT!

Pas d'yeux grossiers!
Pas de grumeaux pâteux!
Pas de goût sur!

7 MÉNAGÈRES CANADIENNES
SUR 8 QUI EMPLOIENT DE LA
LEVURE SÈCHE EMPLOIENT
LA "ROYAL!"

Fabrication
canadienne

Quelques comparaisons

Il nous est agréable de publier le texte de la causerie de Me Claude Demers, conférencier invité de l'Opinion libérale samedi dernier, au Poste C.K.A.C. Me Demers avait choisi pour titre "Quelques comparaisons".

Vendredi, le 19 février dernier, le très honorable Monsieur King faisait à la Chambre des Communes un discours, passé depuis aux archives comme l'un des meilleurs de l'époque. M. King défendait sa politique, et l'on sait avec quelle chaleur il le faisait : c'est le cas de tous ceux qui ont une belle cause, une cause qui vaut la peine d'être défendue.

Entre autres, M. King posait la question suivante :

"Si vous n'avez pas confiance dans la présente administration, en quoi avez-vous confiance ? Si vous n'êtes pas disposés à accorder votre confiance à l'un quelconque des autres partis, pourquoi tenter de détruire la confiance de la population dans le seul parti qui porte la responsabilité de mener l'administration du pays à bonne fin ?"

Ces paroles sont sérieuses car elles sont à la base même de toute lutte entre partis politiques. Peut-être n'y pensons-nous pas assez lorsqu'on discute partis et opinions, lorsqu'on critique l'administration et l'autorité. C'est la première question que l'on doit se poser avant de critiquer, avant de vouloir tenter de détruire. Ce n'est pas pour rien que l'Eglise nous enseigne le respect de l'autorité, car elle sait que la critique de cette autorité est dangereuse et qu'avant de discuter de ses actes, il faut être sûr non seulement des actes qu'il faudrait poser à sa place, mais aussi de l'autorité qu'on veut lui substituer.

Personne n'en doute aujourd'hui, le parti conservateur n'existe plus. La bombe qui l'a frappé a dispersé ses membres et ceux-là qui ont voulu continuer une lutte perdue d'avance, n'ont plus servi de l'ancienne étiquette pour libeller leurs groupes. Mais une chose est certaine : le parti conservateur n'est plus ; il a fait place à d'autres groupes formés de ses débris, groupes qui n'ont contribué qu'à diviser, qu'à multiplier sa faiblesse. En face, le parti libéral reste, lui.

Dans Québec, les dernières parcelles du parti conservateur s'appellent maintenant "Union Nationale", — "Bloc Populaire Canadien", — "Parti Canadien", et combien d'autres. De l'ancien parti conservateur, il ne reste que des petits groupes n'ayant pour idéal que de former du Québec un parti distinct contre tout le reste du pays.

Passés du fédéral au terrain provincial, ces groupes critiquent le régime libéral. Vouloir répéter 1936, ils s'efforcent d'abaisser aux yeux du public ceux qui sont chargés d'administrer la province, et je suis heureux de constater, en passant, que la multiplicité de leurs groupes n'ont fait qu'augmenter leurs contradictions.

A ceux-là qui veulent tout détruire, chaque personne s'intéressant réellement à la chose publique et anxieuse de voir sa province bien administrée, se doit de demander : "Si vous n'avez pas confiance au gouvernement actuel, en quoi avez-vous confiance ? Par quel voulez-vous le remplacer ? Quelles garanties nous offrez-vous d'une meilleure administration ?" Autant de questions auxquelles il faut répondre : il ne suffit pas de dire au peuple que l'administration actuelle n'est pas bonne. Aucune politique ne peut prétendre à l'appui public par cette seule assertion. La population a non seulement le droit de se faire dire qu'elle s'est donnée une mauvaise administration, elle a aussi le droit de demander en quoi l'administration est déficiente, et surtout par quels hommes la province serait dirigée à la place de ceux qui sont chargés aujourd'hui de sa direction. C'est un impérieux devoir des critiques du gouvernement de le dire.

Pour bien illustrer ces paroles, voyons ce qui se passe autour de nous. Propose-t-on au propriétaire d'échanger sa maison contre une autre, prétendue meilleure, sans lui montrer cette autre maison pour qu'il puisse juger lui-même de ses avantages, et sans lui garantir que nous possédons les titres nous autorisant à faire l'échange et à lui transmettre la propriété ? Personne n'est assez aveugle pour se soumettre à un tel procédé. Nous évasons trop notre bien pour en disposer si facilement, et je dirais, si bêtement. Et pourtant le gouvernement, lui, n'est-il pas notre bien ? Est-ce que tout notre système économique, notre système social et notre sécurité n'en dépendent pas ? Sans gouvernement fort et stable, que vaut la propriété privée ? Sans un gouvernement sage, que vaut notre économie ?

L'administration de notre province est d'un intérêt immense pour chacun de nous ; et si nous ne faisons pas la moindre transaction personnelle sans avoir recours à toute la protection que la loi nous donne, est-il possible que l'on puisse songer à troquer un gouvernement contre un autre sans exiger au moins les mêmes garanties, sans prendre au moins les mêmes précautions que pour une transaction ordinaire ?

Je le répète, quand on critique un gouvernement, nous posons là un acte sérieux au point qu'avant de s'engager dans une telle entre-

prise, c'est un devoir de bien y réfléchir et de se rendre compte sincèrement de toute la responsabilité qu'un tel acte nous impose. Et c'est alors que vous vous poserez de vous-mêmes cette question : "Si je n'ai pas confiance dans l'administration actuelle, en qui ai-je confiance ?"

Vous verrez ces questions se présenter tout naturellement à votre esprit ; en y pensant bien sérieusement, vous en comprendrez toute l'importance.

La radio, à d'autres heures, vous apporte une critique du régime libéral provincial ; je suis sûr que cette critique vous suggère ces questions, mais aussi, je sais qu'aucune de ces critiques ne vous donne la réponse. Ecoutez-les, je ne crains pas de vous le dire, car j'ai la ferme conviction que leurs désirs et leur façon d'agir suffisent pour vous montrer sous leurs justes couleurs ceux-là qui ont entrepris de vouloir tout détruire sans penser jamais à reconstruire.

Ecoutez-les : ils ne répondront jamais à ces questions et un jour ils se hasarderont à esquisser ce qu'ils appelleraient une réponse, je les défie de vous donner à vous, électeurs, une réponse satisfaisante.

Je serai plus explicite : ces messieurs du Bloc ou de l'Union n'ont pas répondu, une certaine pudeur les en empêche ; car à cette question, Maurice Duplessis, Maxime Raymond et leurs acolytes respectifs vous répondraient : "Tiens, il y a MOI !" et ce moi est déjà assez difficile, assez dangereux à définir. Remarquez bien, ce MOI ne voudrait pas dire M. Duplessis ou M. Raymond seuls, mais il voudrait bien dire la personne qui répondra elle-même : Messieurs Duplessis et Raymond ont le malheur, vous le savez bien, de mener des groupes dont tous les membres n'aspirent qu'à prendre la place du chef, pas à sa mort, pas à sa retraite, mais tout de suite, et plus vite encore.

Vous comprenez la situation ébattante où ils se trouvent : ils n'ont qu'eux-mêmes à offrir, et ce MOI il leur faudrait l'expliquer, le décrire, il leur faudrait le rendre dire eux-mêmes ce qu'ils sont, raconter leurs actes publics : vous voyez comme ce serait difficile pour eux, je dirais même impossible. Ni l'Union Nationale, ni le Bloc Populaire ne peuvent risquer si gros jeu.

Imaginez un peu Monsieur Duplessis venant vous proposer l'Union Nationale pour remplacer le parti libéral à la tête de l'administration de la province. Ses paroles, pour être vraies, seraient à peu près celles-ci :

"L'Union Nationale, ancien parti conservateur, s'est choisi un chef conservateur à la convention de Sherbrooke, mais pris de panique devant l'impopularité croissante du parti, elle a mué en une union de conservateurs sous le nom d'Union Nationale ; ce parti est très jeune et de 74 députés qu'il avait, il a vu tomber sa représentation à 10 ou 11, signe incontestable de sa grande popularité. Au pouvoir pendant trois ans, il a, une fois les mains enfin dans le trésor après un jeûne de 40 ans sous un autre nom, mangé 250 millions au rythme d'un million et demi par semaine ; il a été généreux avec les deniers publics, au point que devant les scandales accumulés au cours de son régime, il a vu ses ministres et ses députés le quitter un à un, au rythme de un et demi par semaine : Layton, Bulloch, Gouin, Chaloult, Hamel, Grégoire, Sherman, Fisher, Gagné, ont tous sauté par-dessus bord. Il a trouvé le tour de faire de nos institutions des officines politiques, du prêt agricole une caisse électoral, et des travaux de chômage, des châteaux... C'est le parti créateur du fameux salon de la race, et les scandales qui ont marqué son administration avec une régularité surprenante sont demeurés pour longtemps marqués dans l'esprit du peuple, et ce dernier n'est pas prêt à les oublier, encore aujourd'hui".

Avec une telle réponse, Monsieur Duplessis serait plutôt embarrassé et vous vous expliquiez son silence prolongé, silence qui risque d'être éternel. On n'échange pas une chose contre une autre sans les comparer toutes les deux. Comparez-les, mesdames, messieurs. Vous n'avez certainement pas confiance en Monsieur Duplessis.

Alors, écoutons la voix de Monsieur Raymond, écoutons ses maximes.

"Le Bloc Populaire Canadien, nous dirait M. Raymond, c'est un bloc... Il devait déployer ses activités sur le terrain fédéral, mais il a été bloqué, et il se restreint maintenant au provincial. La Ligue de la Défense du Canada devient la ligue de la défense de Québec, en attendant de devenir la ligue de la défense de M. Raymond tout court. C'est un parti formé de mécontents, du premier jusqu'au dernier, mécontents de ne pas avoir eu des fonctions sollicitées avec ardeur, mécontents de s'être fait jouer par l'Union Nationale, mécontents et misanthropes pour qui rien n'est bon si ce n'est eux-mêmes. C'est un parti dont la marotte est de décrier l'effort de guerre et ce n'est pas là son moindre défaut. En fin de comp-

te, c'est un parti tellement nouveau qu'il n'a pas encore eu le temps de se faire une doctrine et qu'il a dû se former des débris de l'Union Nationale après le grand démembrement. C'est pour cela que l'on voit dans ses rangs des Gouin, des Chaloult, Hamel et qui sais-je encore. Il n'a pas fait ses preuves comme l'Union Nationale, il est vrai, mais comme il s'agit des mêmes hommes, il vous garantit les mêmes actes, la même politique".

Voilà ce que M. Raymond pourrait répondre, mesdames, messieurs : que voulez-vous ? encore une fois, c'est tout ce qu'ils ont à vous offrir et il serait difficile de leur demander plus qu'ils n'ont.

Je me suis servi ici de mots choisis et modérés, j'ai oublié volontairement certains faits, mais je ne puis vous garantir que ces messieurs de l'union ou du Bloc puissent user de la même modération. Eduqués au salon de la race, ils sont aigris, et les termes dont ils se servent sont plus durs et leur ton est plus haut. Ils font leur possible pour se faire entendre, mais leur passé restera toujours là pour nous rappeler la réalité. Ils resteront ce qu'ils sont et ne pourront jamais être ce qu'ils voudraient.

Mesdames, messieurs, ce n'est pas la manière libérale ni la politique libérale. Ceux qui m'ont précédé l'ont déjà fait et d'autres qui me suivront vous expliqueront cette politique. Le parti libéral est un bon serviteur qui étale ses œuvres devant vous. Il a fait du bien à la province et au pays ; il n'a jamais eu honte de ses actes. Il est fort et bien vivant ; heureusement, au contraire de ses adversaires, il ne meurt pas tous les 3 ou 4 ans. Il vit depuis 1867, droit son chemin, sûr de sa doctrine. Ce n'est pas un groupe, un bloc ou une union, c'est une idée, l'idée libérale.

Les oeuvres de Monsieur Duplessis

On juge un homme à ses oeuvres, et on pourrait tirer de là qu'il est presque dangereux d'accomplir beaucoup d'oeuvres, car lorsqu'on a le malheur d'avoir un "record" à la Duplessis, on risque de laisser à la postérité un jugement sévère et unanime.

Duplessis est né d'un mariage mal assorti et après trois ans d'un faux bonheur, la séparation s'est faite violente et elle a laissé dans les coeurs une haine mortelle. La moitié des chefs l'a quitté, en lui jurant une revanche que l'on voit aujourd'hui se dessiner sous le nom de "Bloc". Les partisans aussi l'ont quitté pour passer dans d'autres parties ou tout simplement pour s'abriter sous une indifférence qui est loin de l'aider.

On a vu ainsi les chéris de Duplessis, que ce dernier avait comblé à même les deniers publics, se détourner de lui pour baver contre celui qui s'était montré si généreux à son égard. Même le DEVOIR, ce journal pieux et indépendant, qui l'avait soutenu pendant trois ans en considération d'une prime moyenne annuelle de quelques \$50,000.00 (\$54,484.00 en 1938), même le DEVOIR aujourd'hui, ne trouve pas assez de feu pour lui faire du mal et l'abaisser.

Pourquoi Monsieur Duplessis a-t-il perdu ses amis ? Pourquoi n'a-t-il pas su se les attacher solidement ? Le Devoir, le premier, à ce prix-là, aurait dû.

Pourquoi ? Parce que Duplessis l'engageait pas trop lui qui passait son temps à se dire indépendant tout en s'affichant l'organe officiel du parti de l'Union Nationale. Et le Devoir l'a pourtant laissé dès sa chute, et d'indépendant avec l'Union il est devenu indépendant avec le Bloc.

Dans le seul ministère de la colonisation, Duplessis a voulu se faire des amis en distribuant des positions à pleine main, de sorte qu'en 1939, dans ce département, il y avait 1500 numéraires. Pourquoi ces gens-là ne sont-ils pas restés attachés à lui ?

donner à une compagnie de Tois à été un mauvais chef et surtout un mauvais premier ministre. Le peuple a eu un sur-saut devant les actes qu'il posait. Ce n'était pas là les actes d'un premier ministre de Québec, et la population s'en est aperçue. Elle ne pouvait pas admettre, par exemple que M. Duplessis enlève les assurances des employés civils à la compagnie de la Sauvegarde pour les donner à une compagnie de Toronto. Elle ne comprenait pas pourquoi il enlevait les dépôts de la Commission du Chômage à la Banque Canadienne Nationale pour les donner à la Royal Bank.

La population n'a rien compris dans l'administration de Duplessis parce que cette administration était trop louche pour plaire aux bons gens. Vos oeuvres vous condamnent, Monsieur Duplessis. Inutile de vous en défendre.

D A C

Vous les Roulez Mieux avec le
TABAC À CIGARETTES
OGDEN'S FINE CUT

La T. S. F.

"LES NOCES DE FIGARO" DE MOZART, SUR LES ONDES

Avec le concours d'artistes du Metropolitan Opera. — Sir Thomas Beecham, chef d'orchestre. — Le deuxième acte au programme radiophonique. — Par Radio-Canada. — Le lundi, 24 mai, à 9 heures du soir.

Les auditeurs de la Société Radio-Canada ne seront pas les derniers à agréer l'entente faite entre ses directeurs et ceux des Festivals de Montréal, relative à la transmission sur les ondes du deuxième acte des "Noces de Figaro", le lundi 24 mai, à 9 heures du soir. Le public sait déjà que cet opéra sera chanté sur la scène du théâtre His Majesty's à Montréal, que les interprètes sauf un appartiennent au Metropolitan Opera et que sir Thomas Beecham dirigera.

C'est de nouveau, tant pour les dilettantes que pour la masse des auditeurs, un événement qui ne saurait passer inaperçu. On peut ajouter que la saison des concerts à Radio-Canada a été particulièrement heureuse. Un correspondant nous écrivait à ce sujet un mot qui résume l'impression générale :

"Grâce à la radio, les grandes fêtes musicales ne sont plus réservées à un petit groupe de privilégiés. Elles englobent dans une même émotion tous ceux qui ont quel quel sentiment artistique, tous ceux qui ne demandent qu'à s'instruire et former leur goût."

Il serait inutile de rappeler ici ce que contient le libretto des Noces de Figaro ; il est en général connu. Mozart a tout emprunté à la comédie de Beaumarchais. On a dit que cette comédie de caractère, une fois transmise à la scène de l'opéra ne perdait rien de son charme mais faisait encore ressortir des qualités insoupçonnées. "La pensée verbale et la musique, dit Vuilleumoz, s'y sont associées en développements simultanés et complémentaires". Les interprètes seront : Le Comte Almaviva, Francisco Valentini ; La Comtesse Almaviva, Eleanor Steber ; Figaro, John Brownlee ; Suzanne, Audrey Mildmay ; Cherubino, Farnels Greer ; Bartholo, Gerhard Pechner ; Antonio, Herbert Graff.

Audrey Mildmay qui chantera le rôle de Suzanne est une artiste dont la carrière en Angleterre a été brillante. Les critiques reconnaissent en elle une interprète de Mozart parmi les plus remarquables de la génération. Audrey Mildmay est une réfugiée de guerre, elle habite actuellement à Vancouver.

LE CYCLE CHOPIN

Madame Kolesa exécutera des mazurkas et une sonate au concert radiophonique du mardi, 25. — Le mardi, 25 mai, 1943 à 9 h. 30 du soir.

Madame Lubka Kolesa a inscrit au programme des oeuvres du "Cycle Chopin", pour l'émission du mardi, 25 mai, à 9 h. 30 du soir, par Radio-Canada, ce qui évoque avec le plus de caractère l'âme polonaise. Ce cycle Chopin a été favorablement accueilli partout tant par le monde de l'enseignement que par les auditeurs en général. Madame Kolesa jouera donc, le mardi, 25, deux Mazurkas en do majeur, opus 68 no 1, La Mazurka en do majeur, opus 24 no 2 et la Mazurka en la majeur bémol, opus 7, no 4. Et pour terminer, la Sonate en si mineur, opus 58, que l'on considère comme la plus belle des oeuvres du genre.

Chopin a écrit 56 mazurkas qui, tout en étant chacune d'une facture différente n'expriment pas moins le caractère slave. Il les a écrites non pas en vue de les faire jouer dans de grandes salles mais dans des salons devant un petit public. On a dit que chacune de ces oeuvres répond à des sentiments divers ironie, chagrin, tristesse, joie, etc.

Pour l'écoute, les postes de Radio-Canada dans le Québec.

UN QUATUOR DE BEETHOVEN

Le dimanche 23 mai, 1943 à 1 h. 30 p.m.

Le Quatuor à cordes Parlow, à son concert du dimanche 23, à 1 h. 30, pour Radio-Canada, reviendra à Beethoven. Il jouera le Quatuor en sol majeur, opus 18 no 2, l'un des plus remarquables des six travaux de Beethoven dans ce genre. Ces oeuvres ont été dédiées au prince Laskowitz qui fut si sensible à ce geste qu'il accorda une pension au compositeur. Beethoven habitait le château de Laskowitz. C'est là qu'il écrivit des "quatuors" et les exécuta avec des musiciens de son âge. Beethoven était alors un tout jeune homme.

FETE NATIONALE DE L'ARGENTINE

Radio-concert en l'honneur de la république latine. — Le mardi, 25 mai, à 9 h. du soir.

Ce sera le mardi, 25, la fête nationale de la république argentine. Radio-Canada transmettra, à cette occasion, une émission en l'honneur de la grande république avec le concours d'artistes éminents comme Charles Jordan, baryton, Evelyn Pason, soprano et le chef d'orchestre

LA VENTE DU POISSON DANS LA PROVINCE



Une entente vient d'être conclue entre le ministère de la Chasse et des pêcheries et l'Association des Marchands Détaillants du Canada (section de la province de Québec), dans le but d'aider tous les détaillants du Québec à vendre plus de poisson tout en satisfaisant aux exigences du consommateur. La photo ci-haut a été prise lors de la signature de l'entente. De gauche à droite on peut voir : l'honorable Henri Renauld, député de Beauce, président de l'A.M.D. du Canada, et de la section provinciale de cette Association ; M. J. Fournier de Bellevue, secrétaire de l'Association, l'honorable Valmore Bienvenue, et M. Lionel LeBel, directeur de la publicité du ministère.

tre Isidor Schermann. Le programme, cela va de soi, portera les titres d'airs sud-américains.

C'est ainsi que l'orchestre exécutera le ballet de Desormes, Seguedille. Cette pièce a été écrite dans le style des danses paysannes argentines. Evelyn Pason chantera "Desamo Mucho" et un tango "Mano a mane". Charles Jordan chantera le tango "Porque" et Cuesta Abajo".

Pour l'écoute, les postes de Radio-Canada dans le Québec.

AU POSTE C.K.A.C.

Samedi, le 22 mai, à 6.15 hres p.m., causerie de Me Marcel Lafontaine sous les auspices de l'Opinion libérale.

AU MEME POSTE

Dimanche, le 23 mai, à 6.00 hres p.m., chronique parlementaire de la semaine par Albert Dugesne.

Tristan et Iseult

Jeudi, le 27 courant, les Festivals de Montréal feront représenter au théâtre His Majesty's, l'opéra de Wagner : *Tristan et Iseult*, sous la direction de Sir Thomas Beecham.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à nos lecteurs les événements qui se sont passés avant le lever du rideau.

Iseult, princesse d'Irlande, a été autrefois fiancée à un chevalier nommé Morold que Tristan, neveu du roi Marke, a tué en combat singulier. Au cours de la lutte, Tristan a été atteint par la lame empoisonnée de son adversaire et il se fait conduire en barque jusqu'en Irlande pour demander à la jeune souveraine, qui a le secret de baumes merveilleux de guérir sa blessure. Il se présente à elle sous le nom de Tantris. La jeune princesse le soigne avec dévouement jusqu'au jour où un événement imprévu lui révèle la vérité. Indignée, elle veut tuer Tristan, mais son hésitation à le faire lui fait comprendre qu'elle l'aime. Tristan guérit et repart pour la Cornouailles en promettant de revenir. Il revient en effet, mais c'est dans le but de demander la main d'Iseult pour son oncle, le roi Marke. Les parents d'Iseult acceptent cette alliance pour leur fille qui doit partir, sous la conduite de Tristan, pour les Etats de son futur époux.

Le rideau se lève alors sur le 1er acte. Il se passe sur le navire qui transporte Iseult et sa fidèle Brangiane en Cornouailles. Une tente somptueuse, faite de riches tapisseries, a été dressée pour abriter la jeune princesse.

Au 2e acte, on est sur le seuil de la nouvelle demeure d'Iseult. La maison est entourée d'un grand parc sur lequel règne une nuit d'été, claire et radieuse.

Le 3e acte sur les jardins incultes et désolés du vieux manoir de Tristan, situé en Bretagne, sur une hauteur qui domine la mer.

Ces décors variés et somptueux ont été confiés à deux experts venus de New-York pour la circonstance : le Dr Herbert Garf et M. Richard Rychtarik.

"Colossale manufacture d'entraînement aérien"

Contribution du Canada à la victoire alliée d'Afrique

Le maréchal de l'air W. A. (Billy) Bishop, directeur du recrutement du C.A.R.C., a déclaré à la radio samedi soir dernier que la supériorité aérienne des alliés en Afrique n'eût pas été possible sans "la colossale organisation d'entraînement aérien au Canada".

Parlant au réseau national de Radio-Canada, l'"as" de la première grande guerre a parlé de l'organisation de l'entraînement aérien comme d'une "manufacture géante qui bat d'une grande pulsation humaine." Elle a produit des pilotes, des navigateurs, des bombardiers et des mitrailleurs aériens "comme une grande manufacture."

Le maréchal a dit que cette organisation avait constamment besoin de nouveaux jeunes gens et qu'à ce sujet le mouvement des cadets de l'air était un organisme vital.

Le maréchal Bishop a prédit que lorsque les alliés porteront la guerre en Europe, la machine de guerre nazie disparaîtra "dans un dernier crescendo de furie."

"Ses dernières convulsions peuvent dépasser en horreur tout ce que l'Europe a vu jusqu'ici."

Jetant un regard sur l'après-guerre, le maréchal Bishop a exprimé sa confiance que "les jeunes prendront part au rétablissement de l'ordre pour la sauvegarde desquels un si grand nombre d'entre eux meurent. La jeunesse gagnera la bataille. Elle doit modeler et sauvegarder la paix."

Les mardis sans viandes

La quantité de livres de viande économisée chaque semaine par suite des mardis sans viande est très importante. On a calculé en effet que cette mesure permettra de conserver suffisamment de viande pour nourrir une division de l'armée pendant un mois.

La Commission des prix et du commerce rappelle que ce mode de rationnement de la viande n'est pas une nouveauté. Ainsi aux États-Unis, au cours des années 1917-1918, on n'a servi du bœuf et du veau qu'au repas du soir et il n'était pas question de manger du bœuf, du veau et du porc les mercredis et les vendredis de chaque semaine. On pouvait cependant se procurer du porc au déjeuner les dimanches, mardis et jeudis et au dîner les lundis et samedis. L'ordonnance américaine décrétait encore qu'un client ne pouvait commander dans un restaurant un bifteck pesant plus d'une demi livre, ou compris, ou encore commandé un deuxième bifteck.

Les coupons de rations valides le jeudi

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre rappelle que tous les coupons de rations deviennent maintenant valides le jeudi.

Comme on l'a déjà exposé, ce changement a été adopté afin de décongestionner les magasins le samedi.

L'exemption du rationnement de la machinerie agricole

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a ajouté 12 autres items d'outillage et de machinerie agricoles au groupe de 5 qui étaient déjà exemptés du rationnement.

Le rationnement sur la machinerie et l'outillage agricoles neufs entrera en vigueur au mois d'octobre 1942, exception faite des agencements, pièces de réparation et de rechange, destinées à la réparation et au maintien de la machinerie, de l'outillage ou des outils agricoles ; des tracteurs dits à chenille, des outillages d'irrigation et de drainage, des outils à main et des unités de refroidisseurs mécaniques de lait. On exigeait un permis d'une autorité de l'administration de la machinerie et de l'outillage agricoles neufs avant de vendre une machine aratoire.

Les autres objets agricoles qui sont exemptés des dispositions de l'ordonnance 192 de la Commission sont : les meules à faucille, les incubateurs, 150 oeufs ou moins ; les leviers de pompe, les pompes de puits à bois, les pompes pour barils et citernes, les barattes, les contrôleurs de clôture électrique, les semoirs, cultivateurs et désherbeurs à main ; les fourches à foin, courroies et agencements.

Une entente au sujet des Aides-Fermiers

Coopération fédérale-provinciale

M. Adrien Morin, sous-ministre adjoint de l'Agriculture, nous informe que l'entente Québec-Ottawa, au sujet de la main-d'œuvre agricole, vient d'être acceptée par l'honorable ministre de l'Agriculture et qu'elle sera incessamment signée par le ministre du Travail à Ottawa. Pendant deux jours les représentants des deux parties ont étudié la question et leur décision a été soumise aux autorités qui l'ont acceptée. A cette conférence que présidait M. Alexandre Rioux, directeur du Bureau des Aides-Fermiers, assistaient pour le fédéral : MM. Paul Goulet, directeur adjoint du Service Sélectif National, M. G. V. Haythorne, directeur de la division agricole du ministre service et M. J.-P. Côté, surveillant régional des bureaux ; pour le provincial, M. Adrien Morin, M. J.-A. Proulx, directeur des services, G. Maheux, directeur de l'Information et M. C.-A. Gamache, avocat légiste. Des milliers d'étudiants et de travailleurs agricoles bénéficieront de cette entente qui a pour but d'assurer aux cultivateurs les aides indispensables à la poursuite de leur programme de production agricole intensive.

La pénurie de pommes de terre

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre a annoncé la semaine dernière le gèle partiel des stocks des pommes de terre des principaux grossistes.

Les grossistes qui ont en entrepôt plus de 200 sacs de pommes de terre sont tenus d'en conserver 50 pour cent jusqu'à ce qu'ils reçoivent des instructions des représentants des prix et d'approvisionnement. De la sorte, la Commission assurera la distribution équitable des stocks disponibles.

Papotages du P'tit Doc

Pleurons en chœur !

Le pleurnichage ne date pas d'aujourd'hui. Voilà huit mille ans, une amatrice de pommes fraîches du nom d'Eve pleurait son paradis perdu. Et la Madeleine aux tresses lustrées arrosait ses péchés pendant ses bons moments. Enfin, on reporta inondation, le jour où ce grappe-sou d'Harpagon perdit son peu de cervelle devant son avoir envolé. En somme, depuis que la croûte terrestre s'est enrichie du fumier des hommes, les fontaines lacrymales se déversent de l'aube au crépuscule et du crépuscule à l'aube.

Quelles causes mystérieuses amènent donc ces effluves sempiternelles ? Il est évidemment naturel de sauter en larmes quand un malheur vous frappe. Ainsi, les Philistins ont dû fertiliser à jamais la terre de Palestine, quand Samson leur apprit le savoir-vivre à coups de mâchoire d'âne. Ceci ouvre l'oeil sur le premier ordre de causes propres à activer la sécrétion des glandes lacrymales : les causes purement physiques. Certaines impressions sensorielles ont en commun la faculté d'entraîner une congestion de la circulation. Tout comme une soupe s'ouvre devant le trop plein d'un réservoir, ainsi l'excès de pression du sang au visage et au cerveau amène une activité accrue des glandes de l'oeil. C'est une vraie protection pour le crâne des hommes, ordinairement si apte à faire la pirouette. Par contre, les larmes montent la garde sur l'oeil. Dès qu'un corps étranger pénètre sous la paupière, un flux de larmes s'ensuit, pour la dissolution de l'intrus. Il est vrai que l'insecte ou la poussière de malheur se montre assez souvent rebelle et nécessite en plusieurs cas l'injection de quelque médicament patenté et huileux vendu à tant l'once dans des fioles artistiquement contournées. Cependant, les larmes seules parviennent ordinairement à entraîner ou à dissoudre cette particule qui nous semble quelque séquoia herculéen de la Californie. Encore pour sa protection l'oeil "se rince" devant un "show" scabreux ou se mêle trop de "gayety". Les "suceux" de pipe en arrivent parfois à tousser jusqu'à ce que les larmes leur prennent les quenouilles d'assaut ; c'est ordinairement un signe de remettre la pipe sur la "pantry" et de laisser les yeux se reposer quelques heures de cette fumée qui les injecte de sang.

En général, un effort trop intense amène une crise de larmes. Dans les cas de vomissement, "the day after the night before", il n'est pas rare de voir la conjonctive devenir humide, comme si le noceur regrettrait ce vin qu'il ne peut plus cuver. Il faut mentionner aussi l'effort fourni pour pleurer un beau-père qui vous laisse un magot. Dans tous ces cas, il s'agit d'une cause physique, capable d'amener directement la sécrétion des glandes lacrymales.

Pourtant, le plus souvent, les larmes, pour se former, demandent une initiation psychique préalable. Apparemment, l'on pleure à cause d'une mauvaise humeur mentale. Ainsi, le "petit dernier" pleure si on le prive un jour ou l'autre de son sucçon à l'essence de citron. Pourtant l'histoire n'est pas avariée de cas où des optimistes enragés ont trépassé dans les pleurs au beau milieu d'une cascade de rires. On pleure de joie comme on pleure de tristesse. Toute émotion vive peut amener les larmes aux yeux ; le potache, avec les yeux dans l'eau, reçoit les volumes dorés sur tranche qu'un dignitaire au monocle frotté lui remet, à titre de félicitations pour sa paresse des dix derniers mois.

Quelle que soit la cause, proche ou éloignée, physique ou psychique, les pleurs existent toujours des mêmes deux glandes en grappe recroquevillées au coin de l'oeil. Ces glandes, de la grosseur d'un jeune pruneau, occupent dans l'orbite l'angle le plus rapproché du nez ; cet angle, pour cette raison même, est le "larmier". Ces glandes exécutent jour et nuit, tout naturellement, sans que l'homme en ait conscience. A

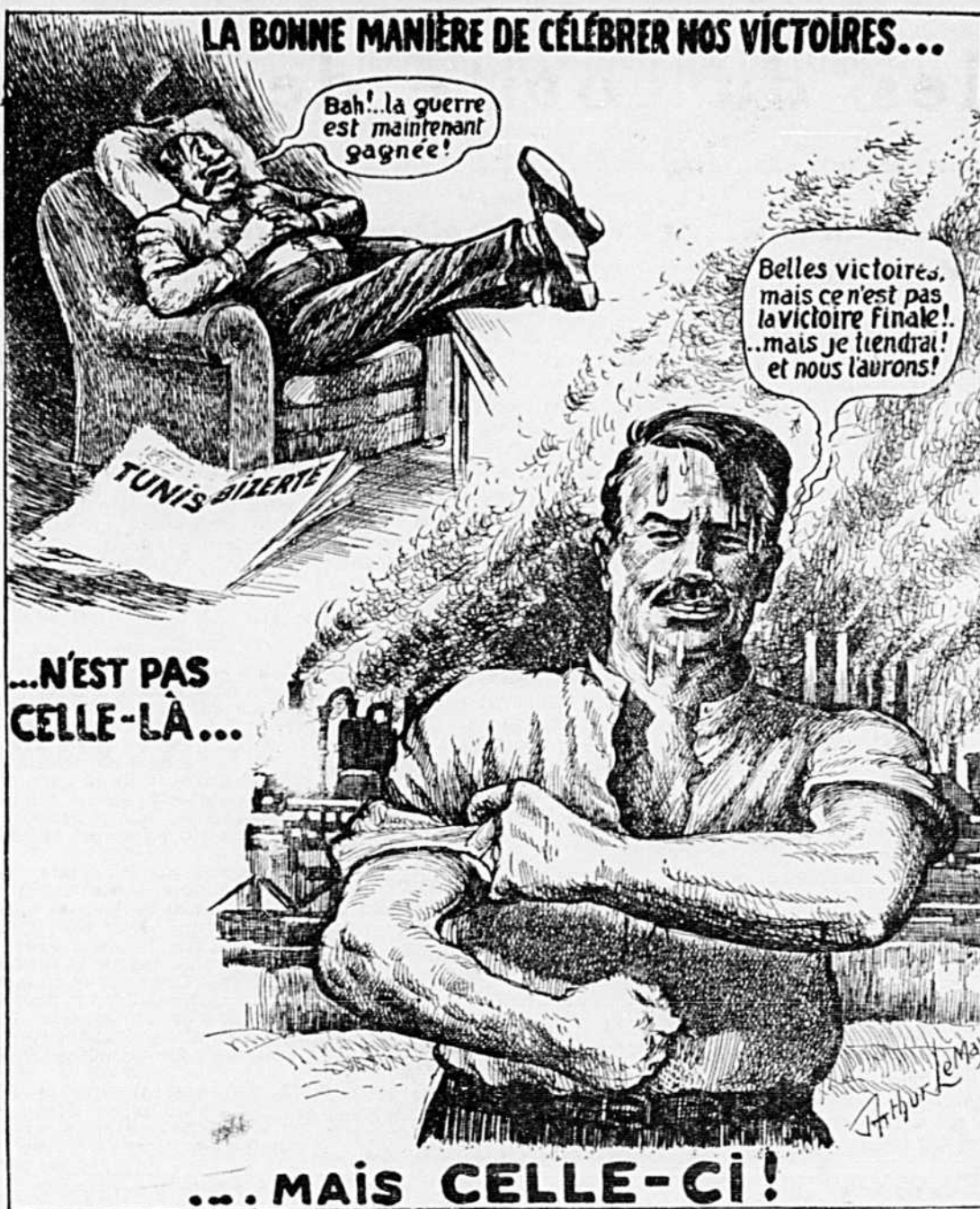
tout instant, à chaque clignement de l'oeil, la glande s'aplatit sur la conjonctive, l'humidifie, puis regagne son poste au haut de l'oeil. Sa fonction première reste justement de maintenir l'humidité sur la conjonctive, cette partie transparente de la peau en avant de l'oeil. La sécrétion des glandes lacrymales, après avoir rempli ce dernier rôle, s'écoule dans les fosses nasales. On pleure donc tout le long de sa vie... sans en avoir honte. Qui ne voit tout de suite l'avantage d'un Cyrano, avec cette trogne monstre arrondie au devant de son historique facies ; le pétulant monsieur pouvait larmoyer à cœur de jour, tout en conservant intacte sa tradition de virilité. Ce pleurnichement est si naturel à l'homme que des orateurs chevronnés, abonnés à la vie au pathos le plus trembleur, ont sans cesse des larmes dans la voix ; ils vous roulent patiemment ce callot d'émotion dans leur gosier plaignard et l'exhibent inlassablement aux grandes occasions. Tout être humain est un pleurnicheur par nature. Il n'arrête sa sécrétion continue que dans les cas de maladie des glandes, quand celles-ci ont été travesties en jambons fumés par les volutes poétiques de la cigarette.

Avec un trémolo dans la gorge, on a coutume de déclarer en parlant de quelque éprouvé du sort : "Il pleurerait à chaudes larmes". Rien pourtant n'est plus naturel que de pleurer à chaudes larmes. Il faudrait plaindre le pauvre mortel dont les yeux verseraient les larmes tièdes ou glacées. Comme toute sécrétion d'un tissu vivant, la larme porte en soi la température du corps. Ce n'est que par un contact avec l'atmosphère que l'équilibre peut bientôt se faire et les larmes céder à l'air leur chaleur latente. Produites avec une dépense d'énergie, bien que ce soit trop souvent des "sans-énergie", elles sont de ce fait pourvues de la chaleur due au mouvement vital.

La sécrétion des glandes lacrymales forme un liquide limpide et clair, le plus souvent incolore, essentiellement alcalin, et caractérisé par une densité voisine de celle de l'eau. Ceci est le cas pour les larmes d'homme. Evidemment on note ici et là des perversions plus ou moins frappantes. Ainsi on a vu des hommes verser des larmes de crocodile, pour le plus grand malheur de ces sautiers géants qui chauffent leur carapace sous le soleil d'Egypte. On a vu des maniaques de l'industrie des pleurs ; ainsi ce gars chanté de Chevalier et qui pleura "comme une Madeleine" toute sa vie, jusqu'à pleurer sa guérison ! Enfin, pourquoi ne pas mentionner les pleureurs sur commande, qui vous ont toujours une réserve de flots à déverser au bon moment, et qui réalisent trop humblement le vers de Molière : "Pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau" ? Cette éponge n'a d'ailleurs surgi en notre siècle. Qu'on se rappelle les pleureuses à la crinière éparse qui, le long du Mur des Pleurs, à Jérusalem, mouillaient le souvenir des barbes honorables de leurs ancêtres. Ceci montre bien que la sécrétion peut être déplacée vers des buts insoupçonnés et que le fabricant humain peut assez facilement pleurer les choses les moins "pleurables".

Ce papotage bien "trempé" doit commencer à faire bailler. Comme le baillement entraîne le larmolement et que, par contre, le larmolement amène tout naturellement une décongestion de la circulation sanguine, ça n'est pas si mal. Pour des cerveaux congestionnés par le souci des affaires et des gros sous, il faudrait la bénédiction quotidienne d'une bonne crise de larmes. Mais ceci est une autre histoire, et l'humidité des yeux, dans l'estime de chacun, semble plutôt éloignée des amorceurs d'or. Ils n'ont pas cette liberté du cerveau qu'ont les miches de deux ans, avec leurs déluges quotidiens. Et c'est tant pis pour la réputation de clarté mentale de la gent penseuse éparpillée sur la planète Terre.

P'tit Doc



LA CLINIQUE DES RUMEURS

(Contribution de la Colonne Canadienne)

NOMBRE DE RUMEURS ONT LEUR ORIGINE A BERLIN

Chaque fois que nous entendons quelqu'un critiquer, rouspéter, propager une rumeur ou raconter quelque histoire fantaisiste concernant le gaspillage ou le manque d'efficacité dans les différents services du gouvernement, nous pouvons nous dire que cet homme est un agent conscient ou inconscient de Goebbels et que l'oeuvre démoralisatrice qu'il accomplit fait vraiment partie du programme de propagande axiste. Si nous ne voulons pas être les dupes de cette propagande, demandons-nous, chaque fois qu'on nous racontera quelque chose, si la rumeur peut aider ou nuire à notre effort de guerre. Dans la dernière alternative soyons sur nos gardes et évitons de répandre le poison en répétant les propos qui nous sont tenus.

Après chaque gros mouvement de troupes, après chaque victoire des nations alliées, on assiste à une recrudescence d'histoires à dormir debout que certaines gens se plaisent à recueillir et à propager sans souvent se rendre compte du mal qu'ils peuvent faire. D'où viennent ces racontars ? Il n'y a pas à s'y tromper : remontez à leur origine et vous constaterez neuf fois sur dix qu'ils ont pris naissance à Berlin, dans les bureaux mêmes du sinistre Goebbels, l'inspirateur de toute la propagande nazie.

Il est du devoir de chacun de nous de combattre les rumeurs par tous les moyens à notre disposition. Une excellente façon d'y arriver est de renseigner sur les faits, puis de contredire carrément ensuite ceux qui viennent nous les présenter sous un faux jour en prétendant tenir leurs renseignements de gens dignes de foi.

Voici quelques-unes des rumeurs qui ont été recueillies ces derniers temps par les représentants de la Clinique.

Une rumeur

"Le gouvernement fait venir de

Terre-Neuve quelque 5,000 hommes pour travailler dans les usines de la province de Québec. Le Dominion paie les frais de transport de ces hommes, à qui on a aussi promis complète exemption de l'impôt sur le revenu et du service militaire."

La vérité

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail, déclare qu'il est faux que 5,000 Terre-neuvas aient été ou doivent être amenés dans la province de Québec pour y être employés dans les établissements industriels."

Une rumeur

"Les sténographes des bureaux du parlement à Ottawa sont si nombreux qu'elles ne travaillent que la moitié de la journée après quoi elles n'ont pratiquement plus rien à faire."

La vérité

La Commission du service civil nous déclare ce qui suit : "Ceux qui s'arrêteraient à écouter des rumeurs semblables devraient se donner la peine d'aller à Ottawa et de visiter les bureaux du gouvernement. Ils verraient que les sténographes, commis et autres fonctionnaires travaillent jusqu'à 7 1/2 heures par jour et que bien souvent ils doivent faire des heures supplémentaires le soir pour ne pas se laisser arriérer dans leur ouvrage. Ceux qui critiquent le travail qu'accomplissent les employés du gouvernement en temps de guerre devraient venir à Ottawa pour se renseigner sur la situation par eux-mêmes. Ils auraient une meilleure opinion de ces fonctionnaires fédéraux."

Une rumeur

"Est-il vrai que les membres des forces armées (marine, armée, aviation) perdent leurs grades lorsqu'ils arrivent en Angleterre ? Si tel est le cas pourquoi leur donner des promotions au Canada ? Les soldats anglais seraient-ils meilleurs que les nôtres ?"

La vérité

La marine, l'armée, l'aviation donnent chacune leur réponse à ce canard. Elles y apportent un démenti formel. Il n'y a rien de vrai dans cette histoire !

Du service de l'information navale : "Vous pouvez nier cette rumeur immédiatement. Dans la marine, bien souvent, c'est le contraire qui se produit. Citons par exemple le cas des sous-lieutenants ; aussitôt qu'ils arrivent outre-mer et qu'ils ont terminé leur stage, ils sont automatiquement promus au grade de lieutenant. Les membres de la marine canadienne ne perdent pas leurs grades lorsqu'ils arrivent outre-mer."

Du service de l'information du C.A.R.C. : "C'est ridicule. Les membres du C.A.R.C. ne perdent pas leurs grades lorsqu'ils arrivent outre-mer, tout au contraire aussitôt qu'ils ont acquis de l'expérience dans leurs fonctions ils sont généralement promus."

Du service de l'information de l'armée : "On ne donne pas un grade inférieur aux officiers de l'armée canadienne lorsqu'ils arrivent outre-mer. Il arrive parfois que des officiers soient promus à un grade supérieur pour la durée de la traversée et qu'ils reviennent à leur rang véritable une fois rendus outre-mer."

Une rumeur

"La Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre a publié récemment une brochure qui fut traduite en français dans

la province de Québec mais imprimée aux Etats-Unis."

La vérité

Des autorités de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre nous font la déclaration suivante : "Cela est faux. Nous savons de quelle publication on veut parler : le travail artistique très soigné de l'ouvrage fut exécuté gratuitement par une compagnie américaine pour la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre, ce qui a permis d'épargner de l'argent sur les illustrations. Les clichés furent fabriqués au Canada et l'impression fut faite au Canada."

Une rumeur

"L'entrepôt du gouvernement où sont gardés les masques à gaz est situé sur une rivière et les employés préposés à l'entretien des masques jettent les boîtes à emballage par milliers dans la rivière."

La vérité

Le directeur de l'information de l'armée : "Huit à dix manufacturiers envoient des pièces à l'usine où se fait l'assemblage des masques à gaz. On garde les boîtes à emballage jusqu'à ce que l'on en ait une certaine quantité, après quoi on les retourne aux fabricants. Rien n'est gaspillé."

Une rumeur

"Les autorités militaires se sont rendues dans le comté de Wakeham, à Gaspé, et se sont emparées de terrains privés pour y construire des bases et établissements militaires. Les propriétaires n'ont reçu aucune compensation ou aucun remboursement pour ces terrains. En d'autres termes, ils ont été forcés de quitter leur foyer pour se loger ailleurs sans avoir reçu aucune indemnité du gouvernement."

La vérité

Du service de l'information de l'armée : "C'est faux. Les propriétés dans le comté de Wakeham, à Gaspé."

Infraction à la loi sur l'industrie laitière

Dernièrement, en cour de police de Montréal, Jos. Lavoie, propriétaire de la Crémierie Moderne, 2229, rue Mont-Royal, Montréal Est, a été condamné à \$50 d'amende et aux frais pour avoir enfreint l'article 28 des règlements (Partie 2 de la loi sur l'industrie laitière). Il avait vendu dans des enveloppes marquées "Première qualité" du beurre qui était de deuxième qualité.

A Camrose, Alberta, le 20 avril dernier, Burns & Co., Ltd., New Norway, Alta., ont été condamnés à \$110 et aux frais pour avoir enfreint l'alinéa 3 (a) de l'article 6 de la loi sur l'industrie laitière. Cette maison avait en sa possession pour la vente du beurre qui ne pesait pas le poids net d'une livre.

Les plaintes avaient été déposées par des agents de la Division des produits laitiers, Ministère fédéral de l'Agriculture.

A VENDRE

Hôtel de campagne. — Conditions exceptionnelles. — Centre touristique de réputation. — Cause de vente : décès. Pour renseignements appeler Sainte-Agathe 150 sonnez 3.

COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST

AVOCATS

160, avenue Parent

SAINT-JEROME

Me JOSEPH FORTIER

Me HENRI PREVOST

Téléphones : 258 - 201 - 35

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

AVOCATS et PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, K.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.

Tél. 60 295 rue Main

LACHUTE

GUY LEGAULT, B.A., LL.B.

10 ouest, rue Saint-Jacques
MA. 3866 — Montréal

AVOCAT

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

de BOURASSA & GIBEAULT

Tél. 60 — 5, rue Préfontaine

SAINT-AGATHE-DES-MONTS

CLAUDE PREVOST

Substitut du Procureur général
(district de Montréal)

BENOIT ROBERT GUY ROBERT

Prevost, Robert & Robert

AVOCATS & PROCUREURS

Edifice Transportation, Ch. 202,
132 ouest, rue S.-Jacques P.L. 5069

RESIDENCE

RUE ST. LOUIS
TERREBONNE

Lucien Bourbonnais

AVOCAT — BARRISTER

10 OUEST, RUE ST. JACQUES
SUITE - IMMEUBLE THEMIS

Plateau 5241

DENTISTE

Dr. Jules Pagé

CHIRURGIEN - DENTISTE

Ex-interne à Forsyth, Boston

310, rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

Armand Parent

COMPTABLE-VERIFICATEUR

Autorisé de la Commission
Municipale de Québec

CLASSE "A"

Rés. : 389, boulevard Melançon

Bureau : 500, avenue du Palais

SAINT-JEROME

Lorenzo Bélanger,

C.P.A.

Comptable public licencié

Expert en impôts sur le revenu

et taxe de vente

630 ouest, DORCHESTER

MONTREAL

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés,
demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

TARIF

2 sous le mot, minimum 40c. ou 3 insertions
pour \$1.00.

A vendre

3 balustrades en fer
pour balcon à vendre. 4
pieds x 6 — 4 pieds
x 17 1/2 — 4 pieds x 23.
Doit être vendu tout de
suite. Prix avantageux.
Pour information s'adresser
à J.-H.-B. Labelle
Lévesque, 303 ave Parent
Saint-Jérôme.

A VENDRE

Terre de 66 arpents à vendre. Bâtiments neufs de un an. Avec ou sans
roulant. Tout en bon ordre. Bon
marché. S'adresser à Alcide Piché,
Sainte-Sophie de Lacorne. 191

20 LBS DE SUCRE 0.75

MENAGERES, qui êtes à court de
sucre pour vos pâtisseries, tartes,
gâteaux, beignes, thé, café, lait, co-
coa, limonade, salade aux fruits, etc.,
aidez le rationnement en em-
ployant notre substitut de sucre,
(500 fois plus sucré). Une bouteille
vaut 26 livres de sucre. Produit ga-
ranti. Emballage soigné. Livraison
rapide. Frais de poste et taxe com-
pris. La BOUTEILLE : 0.75 ; 6
BOUTEILLES : \$4.25 ; 12 BOU-
TEILLES : \$8.00. Adressez vos com-
mandes avec bon mandat, et "LES
BONS PRODUITS ENRG.", Casier
Postal, 1351, QUEBEC. 186

FILLE DEMANDEE

Caissière demandée. Rétirer à
ordre no 224, Bureau Sélectif, rue
Labelle, Saint-Jérôme. 102

C.-A. LORRAIN & Fils

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Bureau existant
depuis 40 ans

NOUS SOMMES ACHETEURS de bois de
chauffage de 3 et 4 pds., croûtes et bâtons
attachés 4 pds. Livraison par chars ou ca-
mions. Mentionnez la quantité en mains
et la station de chargement.

BOIRE & FRERES INC.

REGISTERED

Flo-glaze

"NE LAISSE AUCUNE MARQUE DE PINCEAU"

Peintures et Emaux

La Qualité Flo-glaze est Maintenu

En dépit des restrictions de temps de guerre, la qualité des Peintures et des Emaux Flo-glaze est maintenue.

C'est une saine économie de temps de guerre que de protéger votre propriété avec une peinture durable de qualité supérieure comme Flo-glaze. Il faut peu de Flo-glaze parce que cette peinture couvre mieux et s'étale mieux. Avant de commencer à peindre, consultez votre Marchand Flo-glaze. Il peut vous aider à épargner produit, travail et argent.

143PF

THE IMPERIAL VARNISH & COLOR CO. LIMITED - TORONTO

L. C. TAILLON

200, rue Labelle

Tél. 114

Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 14 du courant, le Secrétaire de la province était à son bureau de Québec, participant aux séances de la Chambre et assistant à des réunions du Conseil et des assemblées de comités. De retour à son bureau de Montréal, samedi, matin, il accordait des entrevues à plusieurs personnes et expédiait une volumineuse correspondance. Le soir, en qualité de président d'honneur, il assistait au vernissage de l'Exposition des Anciens des Beaux-Arts, à la Galerie des Arts de Montréal. Dimanche, empêché par l'état des routes de visiter les paroisses du haut du comté, M. Perrier bornait sa visite à quelques villes et villages du bas de Terrebonne. Le soir, il assistait à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de prêtrise du révérend Albert Cousineau, aujourd'hui de Washington, et Supérieur général de la Congrégation des Clercs de Ste-Croix. Cette cérémonie se déroulait au Collège St-Laurent. Lundi, nous le retrouvons à son bureau de Montréal où il recevait quelque visiteurs et quelques délégations. Le soir, il présidait la célébration du Centenaire de Calixa Lavallée organisée sous les auspices du Conservatoire de Musique, dans la salle du Conservatoire. Mardi, M. Perrier était à Québec participant, au cours du jour, aux diverses réunions de la Chambre, du Conseil et des comités. Le soir, on le retrouvait à Spencer Wood en compagnie des membres du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Mercredi et Jeudi, le député de Terrebonne était encore à Québec, siégeant en Chambre et prenant part à des réunions du Conseil des ministres.

Session de la Cour de magistrat

Sentences rendues par le juge Donat Lalonde

Maurice Charest, Horace Normand, Lionel Fillon et Oscar Ferdinand Bellefeuille accusés de vol avec effraction dans des camps d'été et de vol dans des maisons d'habitation, ont comparu le 30 avril 1943.

La cour procédant à rendre jugement, ajourne la sentence quant à Normand, au 7 juin prochain et libère l'accusé sur parole dans l'intervalle; remet Bellefeuille entre les mains des autorités militaires et suspend la sentence sine die dans leur cas; ajourne la sentence de l'accusé Fillon au 7 juin 1943 et remet l'accusé aux autorités militaires dans l'intervalle.

Raymond Lalonde a été condamné à \$25.00 d'amende et aux frais pour avoir omis de se soumettre à l'avis d'ordre d'entraînement militaire; il est remis entre les mains des autorités militaires.

Armand Contant, pour avoir troublé la paix et résisté à un agent dans l'exécution de ses devoirs, s'est vu condamné à \$10.00 d'amende et aux frais dans chacune des causes.

Victor Nymark, Ernest Marin et Camille Bernier ayant négligé de fournir à un client avant que ce dernier ne quitte un lieu d'amusement, une note ou facture pour tous les frais perçus ou exigés de lui depuis son arrivée à cet endroit et d'apposer et d'oblitérer les timbres d'accise jusqu'à concurrence de la taxe prévue ont été condamnés à \$25.00 d'amende chacun ainsi qu'aux frais.

Frank Prud'homme ayant enfreint l'ordonnance 60 en vendant du bois à un prix supérieur au prix maximum fixé par la loi a été condamné à \$10.00 d'amende et à \$7.40 de frais.

Oscar Béliveau, pour vente de liqueurs alcooliques sans permis, a dû payer \$50.00 d'amende et les frais.

Assemblée de la Ligue des propriétaires

Jeudi soir dernier, le 13 mai, avait lieu la réunion mensuelle dans la salle de l'hôtel de Ville. C'est avec regret, que les membres apprennent le départ de notre Président, M. Edouard Cadieux, pour une autre ville, à la demande de ses patrons, ainsi que M. Albert Craig pour des raisons analogues. Comme ces deux membres seront absents de Saint-Jérôme pour une période indéfinie, leur démission est acceptée. Ils seront remplacés par M. J.-W. Cyr, qui agira comme président provisoire et M. Emmanuel Demers directeur, M. Charles Aubry a été choisi comme vice-président.

Plusieurs sujets sont discutés, ou à l'étude, entre autres: le contrôle des loyers, Ordonnance 108; un gain a été fait par l'Union des Ligues. Une fois de plus, c'est le groupe qui a gagné et non l'individu. Le récent amendement apporté à cette ordonnance créait un malaise considérable dans le domaine de l'immeuble en rendant les ventes très difficiles, par le fait qu'un avis de douze mois pour perdre possession du ou de l'un des logis était devenu nécessaire. Après de nombreuses démarches de l'Union des Ligues appuyées par les Ligues de la Province d'Ontario, MM. Owen, Lobley et J.-V. Desaulniers, administrateurs des loyers, ont étudié la question et aux fins d'apporter remède à cet état de chose, il a été convenu que les administrateurs considéreraient d'une façon toute spéciale les cas particuliers qui leur seraient soumis par la Ligue des propriétaires de Montréal, et s'il est démontré que l'avis de douze mois empêche péremptoirement une vente de s'effectuer et que cet empêchement est de nature à créer un malaise et un préjudice grave au propriétaire ayant besoin de liquider, les administrateurs pourront exempter les parties des prescriptions du Code Civil de la Province.

Pénurie de bois de chauffage
En principe, une ville ne doit pas faire de commerce de bois, mais si la situation devient agitée, la ville doit aider le citoyen à se procurer du combustible, soit en achetant le bois directement du commerçant ou le faire couper. Une ville a fait un recensement de chaque foyer, la quantité et longueur de bois désirés, elle avertit les citoyens qui veulent du bois de venir le payer d'avance au bureau, elle fait couper et livrer le bois au domicile le citoyen paye pas plus cher et est assuré d'avoir son bois pour l'hiver prochain. Ce sujet est à l'étude et il nous fera plaisir d'avoir vos suggestions.

LA DETTE DE LA VILLE, LE FOND D'AMORTISSEMENT, LA MUNICIPALISATION DES EGOUTS ET TROTTOIRS sont des sujets à l'étude. La prochaine réunion aura lieu dans le courant du mois de juin et sera annoncée.

(Communiqué du Secrétaire)

La plainte de recel portée contre Donat Martin, en rapport avec le vol commis à Terrebonne, a été retirée et l'accusé a été remis en liberté séance tenante.

La Couronne n'ayant pas de preuve à offrir dans l'accusation de vol portée également contre lui, il est de même libéré sur le champ de cette accusation.

Quant aux accusés Jean-Paul Fortier, Arthur Larin et Roger Morin, ils ont été condamnés à 6 mois d'emprisonnement.

L'examen volontaire de Roger Chartrand, l'un des co-accusés, a été fixée au 7 juin 1943 et renvoyé en liberté provisoire dans l'intervalle.

Rapport du chef de police

Nous extrayons du dernier rapport soumis au Conseil par le Chef de Police et des Incendies, les activités suivantes.

FEU

Au cours du mois d'avril 1943, la brigade des incendies a répondu à 21 appels, dont une fausse alarme, 18 feux de tuyaux ou de cheminées et 2 commencements d'incendie.

Pour combattre ces divers incendies nous avons employé 3 extincteurs et 180 pieds d'échelles.

Les dommages causés par ces incendies se chiffrent à \$406.50, couvert par les assurances.

L'essai de la pompe à incendie a été faite à la rivière, (Pont Viau) et elle a bien fonctionné.

POLICE

Au cours du mois d'avril 1943, 43 plaintes diverses ont été enregistrées au Poste de Police.

Les constables ont répondu à 91 appels de service. Au cours de cette période, 2 personnes ont été arrêtées pour avoir résisté aux constables.

Dans le même mois 6 personnes ont été traduites devant le recorder sur les accusations suivantes, résistance à la police (3) action indécrite (2) vagabondage (1).

Les sentences suivantes ont été imposées par le tribunal, \$5.00, \$10.00 et \$15.00, \$1.00, 2 ans d'école de Réforme (2).

Vingt-deux personnes ont été abritées au Poste de Police, et 11 repas ont été donnés.

Une personne souffrant d'asphyxie a été ranimée avec l'appareil respiratoire (Inhalator).

Un enfant égaré a été retracé et conduit à la demeure de ses parents.

Le corps d'un nouveau-né a été trouvé près de la voie ferrée du C.N.R.; un verdict du jury du coroner, tient une ou des personnes responsables de ce meurtre.

Deux jeunes évadés du Boy's Farm ont été capturés et remis aux autorités de l'institution.

La somme de \$20.00 rapportée volée, a été trouvée et remise à son propriétaire, après entente entre les parties intéressées.

2 bicyclettes ont été volées, une seule a été retrouvée.

Une sacoche a été trouvée, et elle fut réclamée par sa propriétaire.

Une automobile volée a été trouvée, et remise à son propriétaire.

Un jeune délinquant a été conduit à Montréal avec la voiture du département.

5 chiens ont été conduits au poste et furent abattus.

Un seul accident d'automobile a été enregistré au cours du mois; personne n'a été blessé.

Les constables ont fait enquête dans une réclamation à la suite d'un accident de voiture.

Six défectuosités dans les rues de la ville, ont été rapportées par les constables; le contremaître de la ville a été avisé. 106 lampes de rues ne faisant pas de lumière, ont été signalées par les constables de nuit. Avis a été donné à chaque fois à la Gaieté Electric Co. Toutes ne furent pas remplacées, la ville n'ayant pas les globes nécessaires.

Décès de madame Joseph Giraldeau

Lundi dernier, après une longue maladie, acceptée avec parfaite résignation, s'est éteint paisiblement Maria Lacombe, épouse de Joseph Giraldeau, maître boulanger, citoyen bien connu de notre ville.

Les funérailles ont eu lieu, le jeudi 13 mai, à 10 heures 30, en l'église de Saint-Jérôme et l'inhumation dans le cimetière de la Côte des Neiges, Montréal.

Nous en publions les détails dans notre prochain numéro.

Outre son époux la défunte laisse dans le deuil, ses filles Géralda, Yvette, Thérèse, Yolande et son fils Yvan.

Parmi ses parents à Saint-Jérôme, elle comptait M. et Mme Lucien Giraldeau, M. et Mme Joseph Therrien, M. et Mme Georges-Edouard Giraldeau, l'abbé Jean-Paul Giraldeau, vicaire; Mmes Marguerite Giraldeau, Léonne Giraldeau, Lise Giraldeau, MM. Robert Giraldeau et l'abbé Bernard Giraldeau, étudiant en théologie, au séminaire des Missions Étrangères, Pont-Viau, Montréal.

Colonne paroissiale Naissances

FAUTEUX — A. M. et Mme André Fauteux (Rhea Lajeunesse), un fils, né le 13 mai et baptisé le 14, J.-Armand-Gilles-Bernard. Parrain et marraine, M. et Mme Armand Lauzon.

LACOURSIÈRE — A. M. et Mme Rosaire Lacoursière (Micheline Lachance), une fille, née et baptisée le 14 mai, M.-Jeanne-Denise. Parrain et marraine, M. et Mme Elphège Lachance.

LACHAPELLE — A. M. et Mme Edouard Lachapelle (Jeanne Bellisle), un fils, né le 13 mai et baptisé le 15, J.-Edouard-Alexandre. Parrain et marraine, M. et Mme Alexandre Boucher.

PICHE — A. M. et Mme Hubert Piché (Marie-Reine Arguin), une fille, née et baptisée le 15 mai, M.-Aurore-Jocelyne. Parrain et marraine, Gerald Piché et Aurore Paré.

JOLIN — A. M. et Mme Delcè Jolin (Jeanne Taillefer), un fils, né le 15 mai et baptisé le 16, J.-Jean-Jacques-André. Parrain et marraine, Stanley Scully et Germaine Taillefer.

LECUYER — A. M. et Mme Aurèle Lécuyer (Berthe Laverdure), un fils, né le 11 mai et baptisé le 16, J.-Aurèle-Jacques. Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Lécuyer, fils.

HOULE — A. M. et Mme Paul-Emile Houle (Ruth Trudelle), deux fils jumeaux, nés le 14 mai et baptisés le 16, J.-Paul-Jacques, parrain et marraine; l'abbé Th. Trudel et Isabelle Trudel; et J.-Claude-Bernard, parrain et marraine; M. et Mme Alonzo Lord.

LACHAPELLE — A. M. et Mme Emmanuel Lachapelle (Emillienne Vaudry), une fille, née et baptisée le 16 mai, M.-Lucienne-Nicole. Parrain et marraine, Aurèle Lachapelle et Alexina Lachapelle.

LACASSE — A. M. et Mme Alfred Lacasse (Sophie Zanyk), un fils, né le 13 mai et baptisé le 16, J.-Richard-Raymond-Nicolas. Parrain et marraine, Jean Lacasse et Rose Lacasse.

VAUDRY — A. M. et Mme Armand Vaudry (Maria Lafrance), un fils, né le 16 mai et baptisé le 18, J.-Armand-Roger. Parrain et marraine, M. et Mme Roger Dufort.

Décès

GRATTON — Pierre-Michel, décédé à Montréal le 11 mai, à l'âge de 80 ans. Inhumation ici le 13 mai.

DESCHAMBAULT — Marie-Louise, épouse de Isidore Labelle, de Saint-Canut, décédée le 15 mai, à l'âge de 69 ans. Inhumation ici le 18 mai.

BELAIR — Edouard, fils de Charles Belair et de Poméla Legaré, de Montréal, décédé à l'hôpital Notre-Dame, le 17 mai, à l'âge de 18 ans et 6 mois. Inhumé ici le 19 mai.

GIROUX — Dame René, née Cécile Villeneuve, décédée à Sainte-Agathe, le 17 mai, à l'âge de 26 ans. Service ici le 20 mai, à 9.30 heures.

Oeuvre de vocation

Dimanche prochain, à toutes les messes, le sermon portera sur l'oeuvre des vocations et sera donné par M. l'abbé Victorien Théoret, du séminaire de Sainte-Thérèse.

Investiture de M. le chanoine Dubois

C'est le dimanche, 30 mai, qu'aura lieu l'investiture de M. le chanoine Emile Dubois. Cette cérémonie, qui donnera lieu à de grandes fêtes paroissiales, sera présidée, à la grand-messe, par S. E. Mgr Conrad Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal.

Nous donnerons plus de détails la semaine prochaine.

Sympathies

L'Avenir du Nord et les employés de J.-H.-A. Labelle, Limitée prient M. Joseph Giraldeau ainsi que la famille, d'agréer leurs plus sincères sympathies à l'occasion de la mort de madame Giraldeau.

Activités municipales

La semaine qui se termine demain a été consacrée au grand nettoyage du printemps, à Saint-Jérôme. La physionomie de la Reine du Nord si fortement altérée par les terribles assauts de l'hiver, est agréablement transformée. Grâce aux rayons plus ardents du soleil, les bourgeois pointent déjà aux arbres et les pelouses sont d'un vert plein de vie. Les autorités municipales n'ont rien négligé pour faire un succès de cette semaine de grand nettoyage. Toute une théorie de charretiers, engagés par la ville, libèrent les rues des débris accumulés et les transportaient au dépôt. La vie est déjà meilleure à vivre.

Les membres du service des incendies ont été soumis à un examen sévère pour établir leur droit d'admission dans les cadres de l'Association ambulancière Saint-Jean. Ils ont traversé l'étape avec succès et demandé à être transmis au colonel Gaboury de la ligne de Sécurité pour qu'ils soient admis dans l'Association. La cotisation d'un chacun a été versée par la ville.

Il importe que les deniers publics soient dépensés à bon escient. C'est ce que veulent les membres du Conseil municipal. Pour bien établir et vérifier qu'ils le sont, deux auditeurs sont chargés de la vérification des livres. Ceux qui ont manifesté leur compétence dans le passé, MM. F.-G. Ardoin et Armand Parent, viennent d'être réengagés comme auditeurs pour un autre terme.

Nous avons raison de croire qu'il y aura des courses à Saint-Jérôme cet été. L'Association vient de demander l'ouverture de l'eau sur le terrain. C'est un signe de prochaines activités.

En vertu d'une ordonnance, la ville devenant privée de l'huile abattue, poussière cet été. La perspective n'était pas brillante et déjà les résidents se voyaient noyés dans la poussière soulevée par les autos voyageant à allure vertigineuse. Le danger semble conjuré. Une Commission vient d'être formée pour fournir un composé de gypse et de calcium qui rendra les mêmes excellents offices que l'huile. Souhaitons que nos édiles se prévalent de l'offre.

L'Ecole industrielle que l'on projetait de fonder à Saint-Jérôme ouvrira bientôt ses portes. Le local est loué; il est situé aux numéros 483-485 de la rue Labelle. Ainsi que nous l'avons déjà rapporté, l'entente comportait le paiement mensuel d'un somme de cinquante dollars par la ville et le paiement d'un montant égal par la Commission scolaire. Les deux groupes ont souscrit à cette entente et l'autorité provinciale s'occupera de l'exécution du programme d'enseignement. Les jeunes de Saint-Jérôme profiteront grandement d'une aussi heureuse initiative.

Les bénévoles de la Croix-Rouge à Sainte-Agathe

Récemment, dans la salle municipale, à eu lieu, à Sainte-Agathe-des-Monts, la distribution des diplômes de "soins d'urgence en temps de guerre". Cette soirée, présidée conjointement par Mgr J.-B. Bazinet, curé, Son Honneur le maire et madame Georges Liboliron, a obtenu plein succès. Vingt-huit bénévoles de la Croix-Rouge ont reçu ce diplôme. Ce sont: Mmes Alice Dufour, Paul David, Alfred Barbe, Joseph Morin, Joseph Picard, Euclide Charette, Paul-Emile Lallier, Charles Lessaux, Guy Lefort, Léo Desjardins, Napoléon Boischair, Jimmy Collett, Napoléon Héty, Gaston Massé, Mmes Marguerite Lafontaine, Marie-Laure Sarrazin, Emeline Parent, Gilberte Ménard, Lilliane Raymond, Germaine Chausse, Yvette Gaudet, Jeanne Cyr, Thérèse Belhomme, Thérèse Héty, Gergette Valliquette, Marie-Anne Gaudet, Bernadette Héty et Lucille Goulet.

Un groupe de ces diplômées a joué sur la scène un sketch, préparé par monsieur Jean-Paul Riopelle, qui représentait les soins apportés aux blessés pendant un raid aérien, blessure à la tête, fracture de clavicule, fracture d'une jambe, asphyxie par l'électricité, démonstration du masque à gaz, etc. La Force mobile avait gracieusement fourni deux de ses membres pour le transport des "blessés".

La directrice générale de ces cours, Mme M.-A. Cloutier, fait un pressant appel pour que toutes les bénévoles forment un corps de réserve, pour pouvoir protéger Sainte-Agathe contre toute attaque ennemie ou épidémie. Cinquante ont déjà donné leur nom.

A l'issue de cette petite réunion, un cadeau appréciable fut offert à Mlle Blanche Quesnel, g.m., l'institutrice de ces cours qui ont obtenu un tel succès. En notre nom et au nom de la population de Sainte-Agathe, nous offrons nos félicitations les plus chaleureuses à Mlle Quesnel, pour l'oeuvre si utile qu'elle a entreprise et qu'elle a menée à si bonne fin.

A Saint-Colomban

Sous les auspices de M. le chanoine Emile Dubois, curé de Saint-Jérôme, une souscription est organisée par les Révérends Soeurs de Sainte-Anne au profit de l'église de Saint-Colomban. Il est bon de rappeler ici que la paroisse de Saint-Colomban est la plus petite du diocèse.

Les billets sont actuellement en circulation.

L'emprunt dans le comté

Terrebonne a pleinement raison d'être fier du succès remporté au cours de la dernière campagne pour le Quatrième Emprunt de la Victoire. La population de tous les coins du comté a répondu avec spontanéité et grande générosité à l'appel de l'autorité. Elle a par le fait même affirmé sa claire compréhension du devoir national et a non moins manifesté son ardent désir de contribuer à l'érection du barrage contre lequel viendront s'écraser les hordes axiales. Toutes les villes, tous les villages, tous les hameaux, toutes les fermes ont fait leur part. Il en est de même des usines où travaillent laborieusement des milliers d'hommes et de femmes qui forcent, dans l'exécution de leur tâche respective et dans le domaine qui leur est propre, chacun à sa façon, les armes de la victoire. Honneur à tous. Pour convaincre nos lecteurs que les gens de Terrebonne ont le sens du devoir, nous publions ici les chiffres officiels que nous a transmis le comité local du Comité National des Finances de guerre.

OBJECTIF: \$1,185,000. RESULTATS: \$1,781,450.

PAROISSES	RESULTATS
Mont-Tremblant	435%
Sainte-Agathe-des-Monts	400%
Sainte-Marguerite, Lac Masson	260%
Sainte-Thérèse	230%
Sainte-Anne des Plaines	200%
Sainte-Sophie et New-Glasgow	200%
Saint-Jérôme	180%
Shawbridge, Lesage et Prévost	150%
Saint-Jovite, Saint-Faustin et Brébeuf	140%
Saint-Hippolyte	140%
Saint-Sauveur des Monts et Piedmont	140%
Saint-Janvier	135%
Terrebonne	125%
Sainte-Adèle	100%
Mont-Rolland	100%

INDUSTRIES	EMPLOYES	RESULTATS
Dominion Rubber Co. Ltd.	\$60,150.	133%
Eagle Lumber Co.	3,700.	130%
Laurentian Textile Mills	3,000.	130%
Regent Knitting Mills	30,750.	110%
Rolland Paper Co.	22,600.	110%

La United Textile Workers à l'hôtel Lapointe ce soir

C'est ce soir, à 7 h. 30, à l'hôtel Lapointe, qu'aura lieu la fête annuelle de l'Union des employés de la Regent Knitting Mills, de Saint-Jérôme. Cette soirée récréative a été décidée à la suite d'une réunion spéciale des membres du comité exécutif du local 1, de la United Textile Workers of Canada, tenue la semaine dernière à Saint-Jérôme.

Cette fête revêtira un cachet particulier du fait que c'est la première organisation de ce genre entreprise par le local 1. De magnifiques prix seront distribués aux gagnants des concours Jimmy d'Abate et ses troupes. G. Germain et son orchestre feront les frais de la musique.

Tous les membres des autres locaux unionistes à Saint-Jérôme, ont été invités à y participer, en particulier ceux de la compagnie de papier J.-B. Rolland, J.-C. Wilson, les employés municipaux, la Gati-neau Power, la Dominion Rubber, les menuisiers, Eagle Lumber, etc., ainsi qu'un bon nombre de personnes nées ouvrières de la province de Québec.

Pour vos vacances

Le "Castel du Bois" sera ouvert fin juin au 1er septembre, et recevra les jeunes filles à partir de 10 ans.

Le "Castel" est un magnifique chalet de villégiature, à 4 milles seulement de Saint-Jérôme. Il offre aux jeunes filles qui désirent se reposer dans la montagne, pendant la belle saison, un milieu familial et paisible de tout repos. Il est pourvu du téléphone, de l'électricité et d'un bain aménagé dans la rivière. De grandes vérandas couvertes permettent aux pensionnaires de s'amuser fort galement même les jours de pluie.

Le prix de la pension est à la portée de toutes les bourses.

Comme les places sont limitées, on fera bien de retenir la sienne à l'avance en s'adressant au Foyer N.-D. du B-Conseil, 500, rue Labelle, Saint-Jérôme, tél. 184 w.

Promotion à l'école des cadets-officiers

Mercredi, la cérémonie habituelle de promotion des futurs stagiaires de l'école militaire de Brockville s'est déroulée en présence de plusieurs invités d'honneur et de nombreux parents des gradués, sous la présidence du brigadier J.-P.-U. Archambault, D.S.O., M.C., président conjoint de la commission militaire préposée au choix et à l'appréciation des aspirants-officiers.

Venez choisir vos vêtements d'été bientôt

A ce moment-ci de l'année notre choix de vêtements d'été est au complet. Vous y trouverez des marchandises de bon goût, bien taillées qui s'adapteront parfaitement à votre taille et à votre personnalité.

Complets, gilets sport, pantalons, chemises, sous-vêtements.

Complets, gilets, pantalons et paletots léger faits sur mesures.

J.-W. CYR

314, rue Saint-Georges

Tél. 448 Saint-Jérôme



BISMA-REX

Remarquable soulagement en quelques minutes

— L'acidité neutralisée — L'irritation adoucie
— Le gaz éliminé — L'estomac protégé

Pour normaliser plus promptement l'acidité gastrique

2 1/4 onces \$50
4 onces \$75
16 onces \$1.75

PHARMACIE OSCAR LANDRY

339, rue Saint-Georges — Saint-Jérôme

Voisin du marché

Téléphones: 558 et 559

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

La Ferronnerie A. Langlois Limitée

est maintenant déménagée

dans son nouveau local, à

503 St-Georges, coin Ste-Marguerite

Nous invitons cordialement

la population à venir

visiter notre nouveau local